

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DES ASSURANCES



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION DES INTERMEDIAIRES
DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES SOCIETES
D'ASSURANCES**

EXERCICES 2022 et 2023

Juillet 2024

Table des matières

Liste des graphiques	4
Liste des tableaux	4
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LES INTERMEDIAIRES EN ASSURANCE AU BURKINA FASO	8
I. GENERALITES SUR LES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE AU BURKINA FASO	9
I.1 Généralités sur les courtiers en assurance	9
I.1.1 L'agrément des courtiers en assurance.....	9
I.1.2 Le contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et la garantie financière	10
I.1.3 La carte professionnelle.....	10
I.1.4 Évolution des sociétés de courtages agréés.....	10
I.2 Les agents généraux d'assurance	11
I.2.1 La déclaration au Ministre en charge du secteur des assurances	11
II. LE CONTROLE DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE	12
II.1 Le Contrôle des courtiers d'assurance	12
II.2 Le Contrôle des agents généraux d'assurance	13
DEUXIEME PARTIE :	14
I. LA PRODUCTION NON VIE OU DOMMAGES	15
I.1 La production non vie ou dommages des sociétés de courtage	15
I.1.1 La répartition des primes nettes et accessoires des sociétés de courtage par branche	15
I.1.2 La répartition des primes TTC par branche des sociétés de courtage.....	17
I.1.3 La part des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires du marché des assurances non vie	18
I.1.4 La répartition des encaissements de primes TTC non vie des sociétés de courtage par branche	19
I.1.5 Les commissions dues aux sociétés de courtage.....	20
I.2 La production non vie ou dommages des agents généraux	21
I.2.1 La répartition des primes émises nettes et accessoires des agents généraux par branche	21
I.2.2 La répartition des primes émises toutes taxes comprises des agents généraux par branche	23
Graphique 6 : L'évolution des primes émises TTC non vie des agents généraux par branche et par année.	24
I.2.3 La part des primes émises TTC des agents généraux dans le chiffre d'affaires du marché des assurances non vie	24
I.2.4 Les encaissements de primes émises TTC non vie des agents généraux par branche	25
I.2.5 Les commissions dues par les sociétés non vie aux agents généraux.	26
I.3 La production non vie ou dommages des autres intermédiaires d'assurance	27
I.3.1 La répartition des primes émises des autres intermédiaires d'assurance par branche	27

I.3.2 La répartition des primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche	29
I.3.3 La part des primes émises des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires du marché des assurances non vie.	30
I.3.4 Les encaissements de primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branches ..	31
I.3.5 Les commissions dues aux autres intermédiaires d'assurance.....	32
II LA PRODUCTION VIE	33
II.1 La production des courtiers d'assurance dans la branche vie	33
II.1.1 Les primes émises nettes et accessoires par les courtiers d'assurance.....	33
II.1.2 Les primes émises TTC par les sociétés de courtage d'assurance	34
II.1.3 La contribution des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des sociétés Vie	35
II.1.4 Les encaissements de primes des sociétés de courtage par branche	36
II.1.5 L'évolution du chiffre d'affaires des courtiers d'assurance en vie	37
II 2 La production des agents généraux d'assurance dans la branche Vie	38
II.2.1 Les primes émises nettes et accessoires des agents généraux par branche	38
II.2.2 La répartition des primes émises TTC vie des agents généraux par branche.....	39
II.2.3 La contribution des agents généraux dans le chiffre d'affaires des sociétés vie.....	40
II.2.4 Les encaissements de primes émises TTC vie des agents généraux par branche.....	40
II.2.4 Les commissions dues par les sociétés d'assurance vie aux agents généraux.....	41
II 3 La production des autres intermédiaires d'assurance dans les branches vie	42
II.3.1 Les primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche	42
II.3.2 La contribution des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires des sociétés vie	43
II.3.3 Les encaissements de primes des autres intermédiaires d'assurance par branche	44
II.3.4 L'évolution du chiffre d'affaires des autres intermédiaires d'assurance en vie	45
III. LA CONTRIBUTION GLOBALE DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE	46
III.1 Les émissions globales des intermédiaires d'assurance	46
III.2 Les encaissements de primes	46
III.3 Le chiffre d'affaires global des intermédiaires d'assurance	47
III.4 Poids par apporteur dans la formation du chiffre d'affaires des intermédiaires non vie.....	47
III.5 Poids par apporteur dans la formation du chiffre d'affaires des intermédiaires vie	48
CONCLUSION	49
ANNEXES	50

Liste des graphiques

Graphique 1 : Les primes nettes et accessoires des courtiers par branches en 2022.....	16
Graphique 2 : Les encaissements de primes des courtiers par branches en 2022.	18
Graphique 3 : Le chiffre d'affaires des courtiers par branche IARD en 2022.....	21
Graphique 4 : Les primes nettes et accessoires des agents généraux par branche en 202.	22
Graphique 5 : Les encaissements de primes des agents généraux par branche en 2023.....	26
Graphique 6 : Le chiffre d'affaires des agents généraux par branche en 2022.....	27
Graphique 7 : Les primes nettes et accessoires des autres intermédiaires d'assurance par branche en 2022.....	29
Graphique 8 : Les encaissements de primes autres intermédiaires d'assurance par branche en 2022.....	32
Graphique 9 : Evolution du chiffre d'affaires des autres intermédiaires par branche en 2022.	33
Graphique 10 : Les primes TTC des courtiers par branches en 2022.	35
Graphique 11 : Les encaissements des primes émises des courtiers par branche en 2022.	36
Graphique 12 : Les commissions dues aux courtiers par branche de 2022.....	37
Graphique 13 : Les primes TTC des agents généraux par branches en 2022.	39
Graphique 14 : Les encaissements des primes émises en vie par branches des agents généraux en 2022.	41
Graphique 15 : Evolution du chiffre d'affaires des agents généraux par branche en vie en 2022.....	42
Graphique 16 : Les primes TTC des autres intermédiaires d'assurance par branches en 2022.	43
Graphique 17 : Les encaissements des primes émises en vie par branches des autres intermédiaires en 2022.	44
Graphique 18 : Le chiffre d'affaires des autres intermédiaires par branche vie en 2022.....	45

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de contrôles des sociétés de courtage par année	13
Tableau 2 : Nombre de contrôles des agences générales par année.....	13
Tableau 3 : Répartition des primes nettes et accessoires non vie des sociétés de courtage par branche	15
Tableau 4 : Répartition des primes TTC par branche des courtiers par branche et par année	17
Tableau 5 : Part des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des sociétés non vie.....	18
Tableau 6 : Encaissements de primes TTC non vie des sociétés de courtage par branche	19
Tableau 7 : Les commissions non vie des sociétés de courtage par branche et par année.....	20
Tableau 8 : Répartition des primes émises nettes et accessoires des agents généraux par branche.....	21
Tableau 9 : Répartition des primes émises TTC des agents généraux par branche	23
Tableau 10 : Part des primes émises TTC des agents généraux dans le chiffre d'affaires des sociétés non vie par année	24
Tableau 11 : Encaissements de primes émises TTC non vie des agents généraux par branche	25

Tableau 12 : Les commissions dues par les sociétés non vie aux agents généraux par branche	26
Tableau 13 : Répartition des primes nettes et accessoires des autres intermédiaires par branche	28
Tableau 14 : Répartition des primes TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche.....	29
Tableau 15 : Part des primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires des sociétés non vie.	30
Tableau 16 : Encaissements de primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche.....	31
Tableau 17 : Les commissions des autres intermédiaires d'assurance par branche	32
Tableau 18 : Encaissements des primes des autres intermédiaires par branche.....	44

INTRODUCTION

Le contexte mondial en 2023 est caractérisé par un ralentissement de l'activité économique. En effet, selon les prévisions de la Banque Mondiale, la croissance économique mondiale est passée de **3,5 %** en 2022 à **3,0 %** en 2023. Bien que ce taux soit inférieur à la moyenne historique de **3,8 %** sur la période 2000 à 2019, il se justifie par le niveau d'inflation, la guerre en Ukraine et la pandémie de COVID-19.

La croissance économique en Afrique subsaharienne est restée stable à **3,6 %** en 2023. Quant à la zone de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), elle enregistre une croissance économique de **7 %** sur la même période.

Au plan national, l'environnement économique reste toujours marqué par les attaques terroristes. En dépit d'un contexte national et régional difficile, le Burkina Faso a enregistré une accélération de la croissance de son Produit Intérieur Brut (PIB) passant de **1,8 %** en 2022 à **3,6 %** en 2023¹.

C'est dans un tel contexte qu'évolue le marché burkinabè des assurances. En 2023, il est animé par huit (08) sociétés d'assurance non Vie ou dommages, sept (07) sociétés d'assurance Vie, une (01) société de microassurance agréée dans la branche non Vie et une (01) société de réassurance. Ces sociétés ont été appuyées, au cours de la période, par deux cent soixante-trois (263) intermédiaires dont soixante-six (66) sociétés de courtage et cent quatre-vingt-dix-sept (197) agences générales.

Ces intermédiaires jouent un rôle très important dans le secteur des assurances. Dans un marché de plus en plus complexe et concurrentiel, leur expertise et leur capacité à comprendre les besoins des clients sont indispensables pour garantir la satisfaction des assurés et la stabilité financière des compagnies d'assurance. Ils jouent un rôle de conseils auprès des assurés et leur apportent une assistance en cas de sinistre. Aussi, les intermédiaires contribuent fortement à l'amélioration du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance. Sont considérés comme intermédiaires d'assurance, les sociétés de courtage, les agences générales d'assurance, les banques et les personnes physiques non salariées, habilitées à effectuer des opérations d'assurance moyennant une commission.

Au Burkina Faso, le marché des assurances a connu une croissance significative de son chiffre d'affaires au cours de ces dernières années. En effet, de **74,586** milliards de francs CFA en 2017, il est passé à **148, 055** milliards de francs CFA en 2023. Au regard de cette évolution, il convient d'analyser

¹ Source : Banque Mondiale

la contribution des intermédiaires d'assurance dans le secteur des assurances en général et dans la formation du chiffre d'affaires en particulier.

Le présent rapport a donc pour objet d'analyser la contribution des intermédiaires d'assurance sur la période de 2022 à 2023. De façon spécifique, cette étude permettra d'évaluer la part contributive des intermédiaires dans le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance, d'identifier les indicateurs liés aux intermédiaires, de proposer des recommandations visant à renforcer leur capacité, d'évaluer l'absorption du chômage à travers la création des sociétés de courtage et d'agences générales et d'évaluer la progression du nombre des intermédiaires sur le marché des assurances.

Le présent rapport qui couvre la période 2022 - 2023 s'articule autour de deux (02) parties, à savoir :

- les généralités sur le secteur de la distribution des produits d'assurance par les intermédiaires d'assurance au Burkina Faso ;
- la contribution des intermédiaires d'assurance dans le secteur des assurances.

PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LES
INTERMEDIAIRES EN ASSURANCE AU BURKINA FASO

I. GENERALITES SUR LES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE AU BURKINA FASO

Cette partie sera consacré à la présentation des courtiers en assurance, des agents généraux d'assurance et des autres intermédiaires d'assurance.

I.1 Généralités sur les courtiers en assurance

Les courtiers en assurance occupent une place importante dans le secteur des assurances au Burkina Faso. Ils sont des intermédiaires indépendants qui mettent en relation les assurés potentiels avec les compagnies d'assurance. Ils sont mandatés par les assurés et jouent un rôle de conseils auprès de ces derniers. Contrairement aux agents généraux d'assurance, qui représentent généralement une compagnie d'assurance, les courtiers travaillent avec plusieurs assureurs, ce qui leur permet de comparer les produits et de négocier les meilleures conditions pour leurs clients.

Ils sont rémunérés sur la base d'une commission de vente du contrat par l'assureur ou le réassureur.

Le Livre V du code des assurances réglemente l'activité des intermédiaires d'assurance dont le courtage d'assurance. A cet effet, l'exercice de l'activité de courtage est préalablement soumis à l'obtention d'un agrément délivré par le Ministre en charge du secteur des assurances.

I.1 1 L'agrément des courtiers en assurance

L'exercice de la profession de courtier d'assurance est soumis à l'obtention préalable d'un agrément du Ministre en charge du secteur des assurances conformément aux dispositions l'article 530 du code CIMA. Les documents exigés pour l'obtention de l'agrément sont définis à l'article 533 dudit code. Le nombre d'agrément octroyé est passé de onze (11) à quarante-six (46) de 2020 à 2023.

Une liste des courtiers est établie annuellement par le Ministre en charge du secteur des assurances et aucune société de courtage n'est autorisée à exercer sans agrément. Aussi, il est interdit aux entreprises d'assurance de souscrire des contrats d'assurance par l'intermédiaire de courtiers non autorisés, c'est-à-dire ne figurant pas sur la liste annuelle des courtiers agréés, sous peine des sanctions prévues à l'article 312 du code des assurances.

I.1.2 Le contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et la garantie financière

Le Code CIMA en son article 537 fait obligation à tout courtier ou société de courtage d'assurance de justifier à tout moment d'un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Également, le courtier ou la société de courtage est tenu à tout moment de justifier d'une garantie financière conformément aux dispositions de l'article 524 du Code CIMA.

Cette garantie financière doit être au moins égale à dix millions (10 000 000) F CFA et ne peut être inférieure au double du montant moyen mensuel des fonds perçus.

I.1.3 La carte professionnelle

L'exercice de la profession de courtage est soumis à la détention d'une carte professionnelle.

L'article 510 du code des assurances dispose que toute personne physique mentionnée aux 2°) et 4°) de l'article 501² ainsi que les personnes visées au 4°) de l'article 503³ doivent produire une carte professionnelle délivrée par le Ministre en charge du secteur des assurances. La validité de cette carte est limitée à deux (02) ans renouvelables. Elle est conforme à un modèle défini par la Commission de Contrôle.

En 2022 la Direction des Assurances a produit trois cent sept (307) cartes professionnelles d'agents d'assurance. Ce chiffre est passé à cinq cent dix-sept (517) en 2023, soit une croissance de 68,40%.

I.1.4 Évolution des sociétés de courtages agréés

L'article 530 du code des assurances dispose que « *le Ministre en charge des Assurances établit et met à jour une liste des courtiers et la transmet à la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), aux compagnies d'assurance et la communique au public par voie de presse* ».

²Article 501

2°) les personnes physiques ou morales titulaires d'un mandat d'agent général d'assurance ou chargées à titre provisoire, pour une période de deux ans au plus non renouvelables, des fonctions d'agent général d'assurance ;

4°) les personnes physiques non salariées, mandatées et rémunérées à la commission.

Article 504

³3°) assurances couvrant à titre principal les frais des interventions d'assistance liées au déplacement et effectuées par des tiers : les dirigeants, le personnel des agences de voyages, des banques et établissements financiers et leurs préposés ;

En application de cette disposition, la Direction des Assurances établit chaque année une liste des courtiers autorisés à présenter les opérations d'assurance qui prend en compte l'ensemble des conditions d'éligibilité⁴ à la profession de courtier en assurance définies par le code des assurances.

Le nombre de sociétés de courtage agréées est passé de quarante (40) en 2020 à soixante-six (66) en 2023, soit une progression de 65%.

I.2 Les agents généraux d'assurance

Les agents généraux d'assurance sont des professionnels mandatés par une compagnie d'assurance pour représenter et distribuer leurs produits d'assurance. Ils jouent un rôle important en tant qu'intermédiaires entre les assureurs et les assurés.

L'agent général est mandaté par la compagnie d'assurance et sa responsabilité est couverte par la compagnie mandante.

A la différence du courtier, le portefeuille de la clientèle appartient exclusivement à la compagnie d'assurance mandante.

Tout comme la profession de courtage d'assurance, l'activité de l'agent général d'assurance est régie par les dispositions du Livre V du code des assurances.

I.2.1 La déclaration au Ministre en charge du secteur des assurances

Conformément à l'article 517 du code des assurances, « en vue de permettre de vérifier les conditions d'honorabilité telles qu'elles résultent des dispositions de l'article 506 du code, une déclaration doit être faite au Ministre en charge du secteur des assurances de l'État de présentation de l'opération d'assurance dans les conditions prévues aux articles 518 et 520 concernant toute personne physique entrant dans une des catégories définies aux points 1 à 4 de l'article 501 avant que cette personne ne présente des opérations d'assurance telles que définies à l'article 500 ».

Le nombre d'autorisation délivré en 2022 était de 32 et de 07 en 2023.

⁴ L'agrément du courtier d'assurance, l'assurance RC professionnelle, les conditions financières.

I.3 Les commerciaux

Les commerciaux en assurances, également appelés conseillers en assurances ou chargés de clientèle, sont des professionnels chargés de la vente des produits d'assurance aux particuliers et aux entreprises. Leur mission principale est de développer le portefeuille de clients de la compagnie d'assurance qu'ils représentent, en identifiant les besoins des clients et en proposant des solutions adaptées.

Ils prospectent pour leur société d'assurance de nouveaux clients sur un secteur géographique donné. Ils doivent savoir écouter, construire une relation de confiance avec les clients avant de proposer des solutions adéquates (nouveaux contrats, nouvelles garanties...). Ils sont rémunérés à la commission ou d'un montant forfaitaire.

I.4 Les apporteurs libres

Les apporteurs libres sont des intermédiaires indépendants qui introduisent des prospects ou des clients potentiels auprès des compagnies d'assurance, de courtiers, ou d'autres intermédiaires. Contrairement aux agents généraux ou aux commerciaux en assurances, les apporteurs libres ne sont pas liés par un contrat d'exclusivité avec une compagnie d'assurance particulière. Leur principal objectif est de mettre en relation des clients avec des assureurs ou des courtiers, souvent en échange d'une commission.

I.5 Les banques

Elles sont définies comme des personnes morales qui apportent des affaires aux sociétés d'assurance. Généralement les produits bancassurances sont souscrits par les clients de la banque. La partie « assurance » est transférée aux sociétés d'assurance contre paiement de commissions.

II. LE CONTROLE DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE

Tout comme les sociétés d'assurance, les intermédiaires d'assurance font l'objet de contrôle sur pièces et sur place. En effet, le contrôle est effectué pour apprécier le niveau de respect de la réglementation des assurances, la gouvernance, l'organisation administrative et comptable et de manière générale la gestion de la société de courtage ou de l'agence générale.

II.1 Le Contrôle des courtiers d'assurance

L'évolution des contrôles des sociétés de courtage sous la période 2020 à 2023 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Nombre de contrôles des sociétés de courtage par année

Années Libellés	2020	2021	2022	2023
Contrôle sur place	23	18	14	39

Source : Direction des Assurances.

II.2 Le Contrôle des agents généraux d'assurance

L'évolution des contrôles des agences générales sous la période 2020 à 2023 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Nombre de contrôles des agences générales par année

Années Libellé	2020	2021	2022	2023
Contrôle sur place	21 ⁵	25	56	45
Contrôle de la mise en œuvre des injonctions	09	11	12	11
Total	30	36	68	56

Source : Direction des Assurances.

⁵ Dont un cabinet de recouvrement de sinistres.

DEUXIEME PARTIE :
CONTRIBUTION DES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCE
DANS LE SECTEUR DES ASSURANCES

Les données relatives aux intermédiaires d'assurance ont été collectées auprès des sociétés d'assurance, et également dans les différents états statistiques CIMA transmis par ces derniers.

I. LA PRODUCTION NON VIE OU DOMMAGES

Pour les exercices 2022 et 2023, les intermédiaires d'assurance ont participé à l'animation du marché à travers la distribution des produits d'assurance non vie. Les branches concernées sont entre autres :

- accidents corporels et maladie ;
- automobile ;
- incendie et autres dommages aux biens ;
- responsabilité civile générale ;
- transport maritimes ;
- transports aériens ;
- autres transports ;
- autres risques directs dommages ;
- acceptations dommages.

I.1 La production non vie ou dommages des sociétés de courtage

I 1.1 La répartition des primes nettes et accessoires des sociétés de courtage par branche

Les primes nettes et accessoires des sociétés de courtage pour le compte des sociétés non Vie sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Répartition des primes nettes et accessoires non vie des sociétés de courtage par branche

Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	4 396 552 291	27,61	4 914 950 069	24,30	11,79
Automobile	2 803 095 584	17,60	3 376 615 272	16,69	20,46
Incendie et autres dommages aux biens	4 391 242 868	27,58	6 067 546 670	30,00	38,17
Responsabilité civile générale	899 476 270	5,65	948 752 280	4,69	5,48
Transports maritimes	42 702 323	0,27	308 538 833	1,53	622,53
Transports aériens	1 233 873 816	7,75	1 152 400 265	5,70	-6,60
Autres transports	428 129 302	2,69	1 188 928 107	5,88	177,70
Autres risques directs dommages	1 729 600 249	10,86	2 268 037 363	11,21	31,13
Total	15 924 672 703	100,00	20 225 768 860	100,00	27,01

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022 et 2023.

Les primes nettes et accessoires non vie réalisées par les sociétés de courtage pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **15 924 672 703 FCFA**, et **20 225 768 860 FCFA**, soit une hausse de **27,01%** entre les deux exercices.

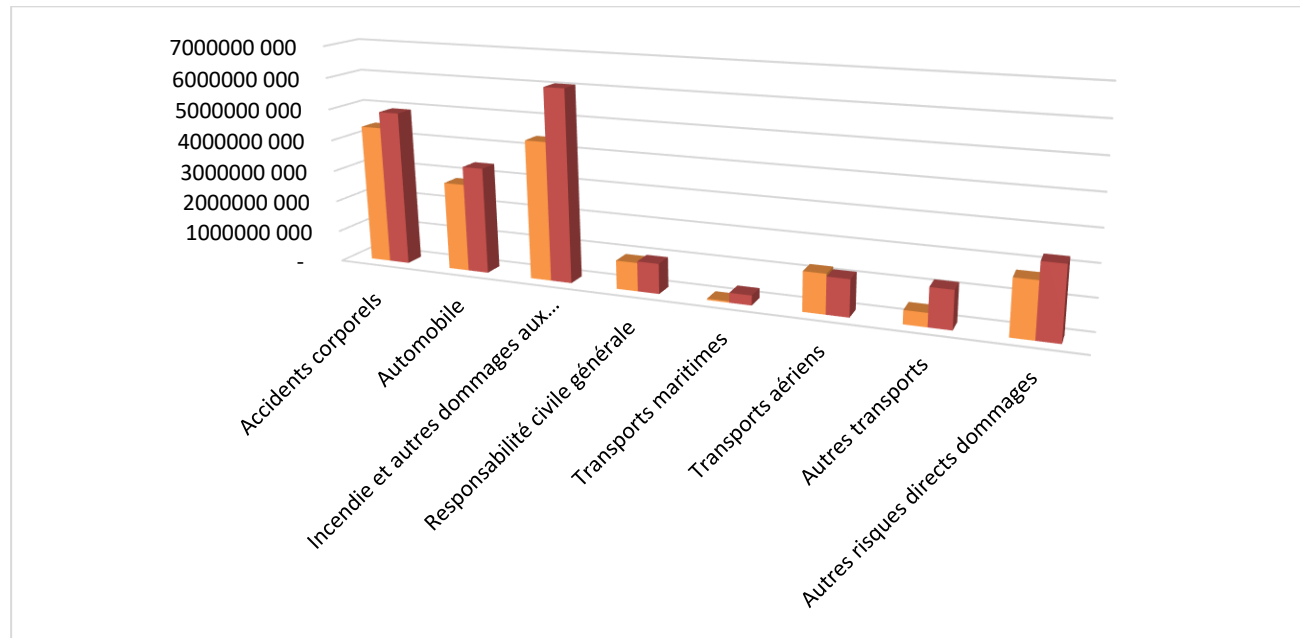
En 2022, les branches les plus prépondérantes sont : "Accidents corporels et maladie", "Incendie et autres dommages aux biens" et "Automobile". Elles représentent respectivement **27,61%**, **27,58%** et **17,60%** des primes nettes et accessoires non vie. Les autres branches cumulées représentent moins de 30% des primes nettes et accessoires.

Pour l'exercice 2023, les branches les plus prépondérantes ont été : "Incendie et autres dommages aux biens", "Automobile" et "Accidents corporels et maladie" avec respectivement une part de **30%**, **24,30%** et **16,69%** des primes nettes et accessoires.

L'analyse du tableau fait ressortir que les montants des primes nettes et accessoires de la branche « Transport aérien » a connu une baisse de **6,60%**.

L'évolution des primes nettes et accessoires des sociétés de courtage par branche est consignée dans le graphique suivant :

Graphique 1 : Les primes nettes et accessoires des coutiers par branches en 2022 et 2023.



I 1.2 La répartition des primes TTC par branche des sociétés de courtage

Les primes TTC des sociétés de courtage pour le compte des sociétés non Vie sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Répartition des primes TTC par branche des courtiers par branche et par année

Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	6 068 973 839	25,57	7 061 482 626	25,10	16,35
Automobile	3 872 992 008	16,32	5 085 465 346	18,07	31,31
Incendie et autres dommages aux biens	8 350 093 066	35,19	8 531 998 724	30,32	2,18
Responsabilité civile générale	1 070 720 695	4,51	1 425 369 785	5,07	33,12
Transports maritimes	41 736 282	0,18	309 537 128	1,10	641,65
Transports aériens	1 596 348 869	6,73	1 420 245 341	5,05	-11,03
Autres transports	588 681 540	2,48	1 277 646 040	4,54	117,04
Autres risques directs dommages	2 140 945 464	9,02	3 025 655 343	10,75	41,32
Total	23 730 491 763	100,00	28 137 400 333	100,00	18,57

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022 et 2023.

Les primes TTC émises non vie par les sociétés de courtage pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **23 730 491 763 FCFA** et **28 137 400 333 FCFA**, soit une hausse de **18,57%** entre les deux exercices.

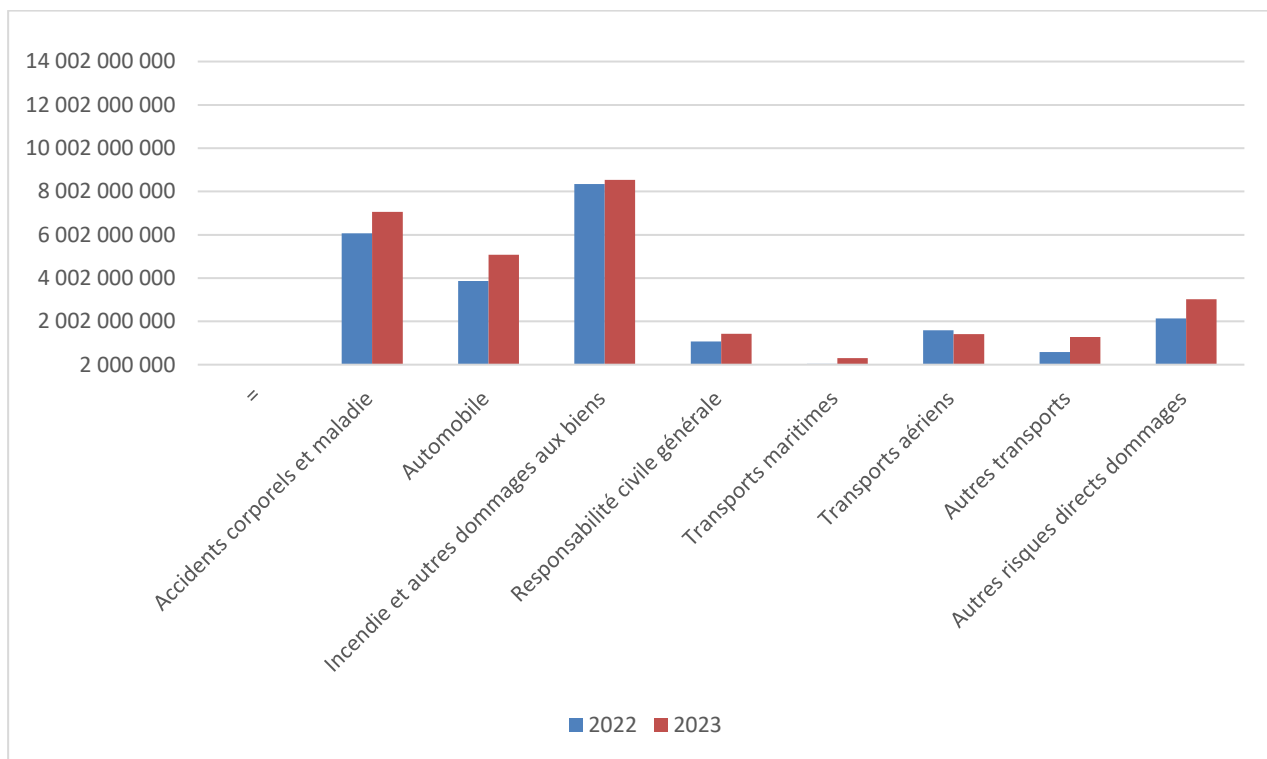
En 2022, les branches les plus prépondérantes sont : " Incendie et autres dommages aux biens ", " Accidents corporels et maladie " et " Automobile ". Elles représentent respectivement **35,19%**, **25,57%** et **16,32%** des primes TTC émises non vie.

Pour l'exercice 2023, les branches les plus prépondérantes ont été : " Incendie et autres dommages aux biens ", " Accidents corporels et maladie " et " Automobile " avec respectivement une part de **30,32%**, **25,10%** et **18,07%** des primes TTC émises non vie.

L'analyse du tableau fait ressortir que les montants des PTTC de la branche « Transport aérien » a connu une baisse de **11,03%**.

L'évolution des primes TTC émises non vie des sociétés de courtage par branche est consignée dans le graphique suivant :

Graphique 2 : Les primes TTC émises non vie des courtiers par branche en 2022 et 2023.



I.1.3 La part des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires du marché des assurances non vie

Les sociétés de courtage étant des acteurs dans la mobilisation des primes en faveur des compagnies d'assurance, il est nécessaire de présenter leur contribution dans le chiffre d'affaires du marché.

La part des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des sociétés d'assurance non vie est consignée dans le tableau 9.

Tableau 5 : Part des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des sociétés non vie

Éléments	Année 2022	Année 2023
Primes émises des sociétés d'assurance non vie	79 795 129 202	85 812 816 649
Primes émises des sociétés de courtage	23 730 491 763	28 137 400 333
Part (%)	29,74%	32,79%

Source : base de données de la Direction des Assurances.

La part des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance non vie pour les exercices 2022 et 2023 est respectivement de **29,74%** et **32,79 %**.

En somme, la part des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance pour les deux exercices est relativement faible.

I.1.4 La répartition des encaissements de primes TTC non vie des sociétés de courtage par branche

Conformément à l'article 13 du code des assurances, la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime. De ce fait il est interdit de souscrire à un contrat d'ont la prime n'a pas été encaissée. Il conviendrait d'analyser la situation des primes encaissées par les sociétés de courtage.

Les encaissements de primes émises TTC non vie par les sociétés de courtage sont consignés dans le tableau 10 suivant :

Tableau 6 : Encaissements de primes TTC non vie des sociétés de courtage par branche

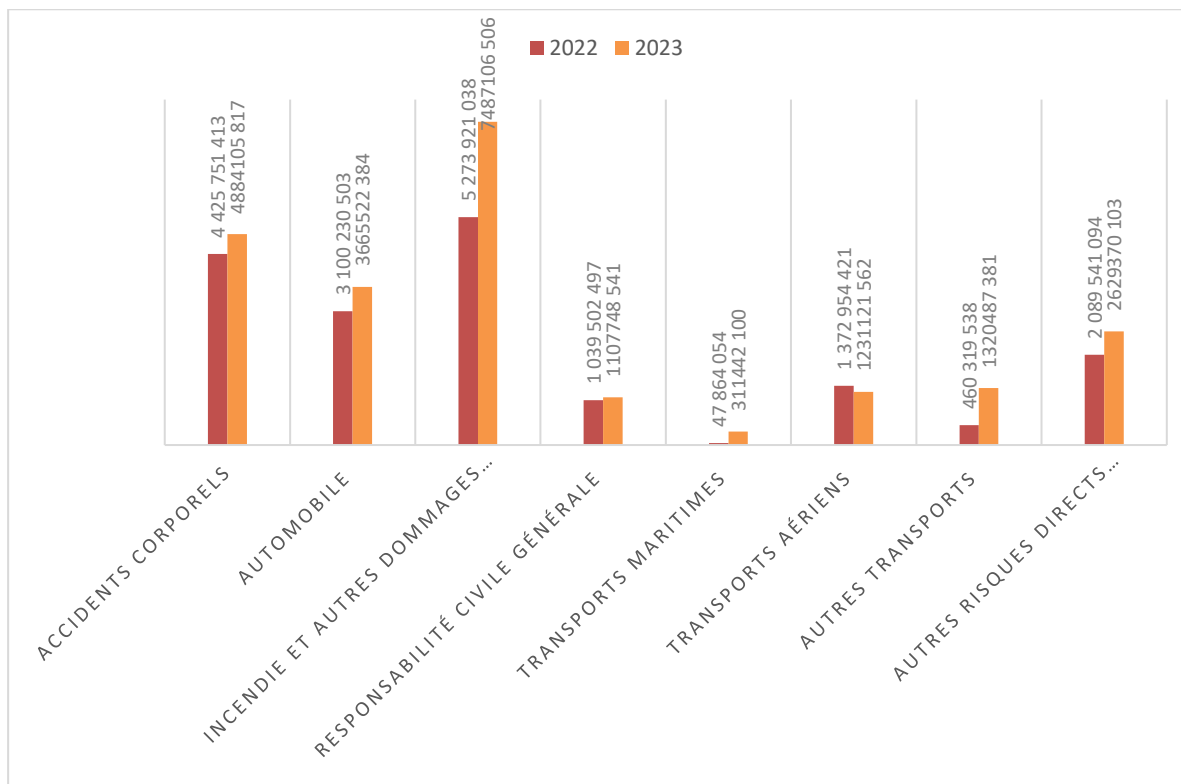
Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et Maladie	4 425 751 413	24,85	4 884 105 817	21,58	10,36
Automobile	3 100 230 503	17,41	3 665 522 384	16,19	18,23
Incendie et autres dommages aux biens	5 273 921 038	29,61	7 487 106 506	33,07	41,96
Responsabilité civile générale	1 039 502 497	5,84	1 107 748 541	4,89	6,57
Transports maritimes	47 864 054	0,27	311 442 100	1,38	550,68
Transports aériens	1 372 954 421	7,71	1 231 121 562	5,44	-10,33
Autres transports	460 319 538	2,58	1 320 487 381	5,83	186,86
Autres risques directs dommages	2 089 541 094	11,73	2 629 370 103	11,62	25,83
Total	17 810 084 558	100,00	22 636 904 394	100,00	27,10

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes encaissées non vie par les sociétés de courtage en 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à **17 810 084 558 FCFA** et **22 636 904 394 FCFA**. Les encaissements de primes ont connu une augmentation de **27,10%** entre 2022 et 2023.

L'évolution des encaissements de primes non vie TTC des sociétés de courtage par branche est illustrée à travers le graphique ci-après :

Graphique 3 : Les encaissements de primes non vie des sociétés de courtage par branches en 2022 et 2023.



I.1.5 Les commissions dues aux sociétés de courtage.

Les commissions non vie servies par les sociétés d'assurance aux sociétés de courtage constituent le chiffre d'affaires de ces dernières. Il est consigné dans le tableau 11 ci-dessous :

Tableau 7 : Les commissions non vie des sociétés de courtage par branche et par année

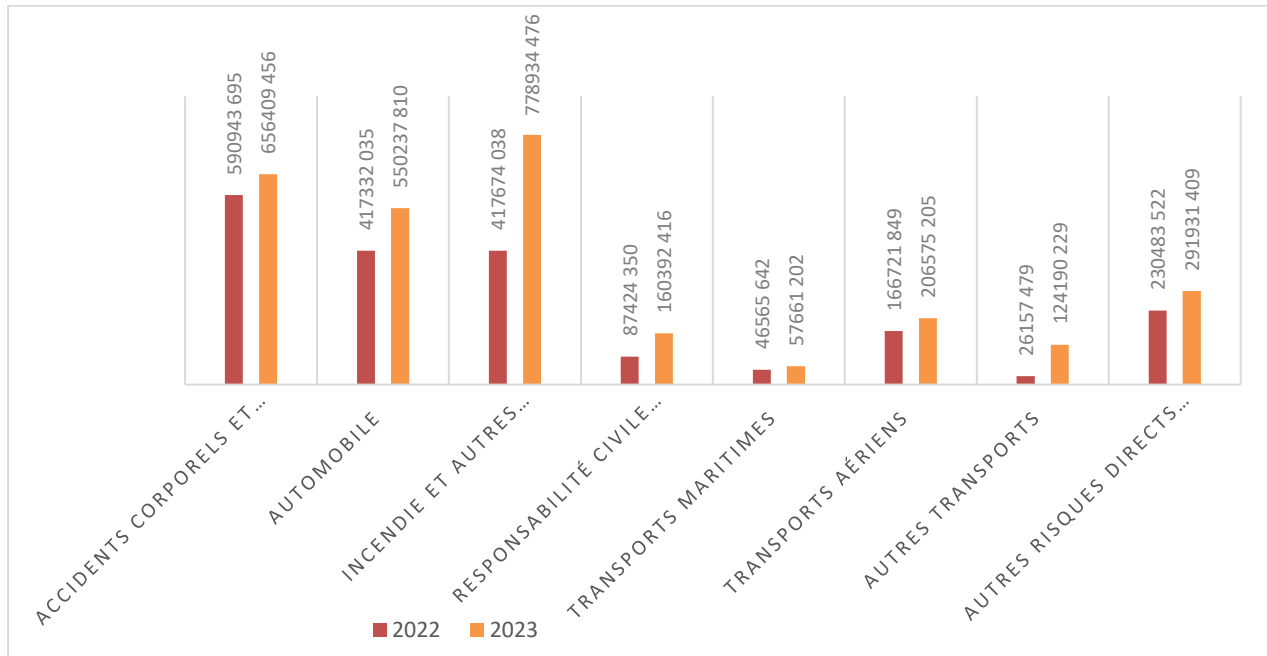
Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	590 943 695	29,80	656 409 456	23,22	11,08
Automobile	417 332 035	21,04	550 237 810	19,47	31,85
Incendie et autres dommages aux biens	417 674 038	21,06	778 934 476	27,56	86,49
Responsabilité civile générale	87 424 350	4,41	160 392 416	5,67	83,46
Transports maritimes	46 565 642	2,35	57 661 202	2,04	23,83
Transports aériens	166 721 849	8,41	206 575 205	7,31	23,90
Autres transports	26 157 479	1,32	124 190 229	4,39	374,78
Autres risques directs dommages	230 483 522	11,62	291 931 409	10,33	26,66
Total	1 983 302 609	100,00	2 826 332 203	100,00	42,51

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Le chiffre d'affaires des sociétés de courtage en 2022 et 2023 est estimé respectivement à **1 983 302 609 FCFA** et **2 826 332 203 FCFA**. Il a connu une hausse de **42,51%** entre 2022 et 2023.

L'évolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage est illustrée à travers le graphique ci-après :

Graphique 4: Le chiffre d'affaires des sociétés de courtage par branche IARD.



I.2 La production non vie ou dommages des agents généraux

Les agents généraux sont des acteurs majeurs dans la mobilisation des primes en faveur des compagnies d'assurance. Il est donc nécessaire de présenter leur contribution dans le chiffre d'affaires du marché non vie.

I.2.1 La répartition des primes émises nettes et accessoires des agents généraux par branche

Les primes émises nettes et accessoires par les agents généraux pour le compte des sociétés non Vie sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 8 : Répartition des primes émises nettes et accessoires des agents généraux par branche

Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	2 856 638 491	12,02	3 289 476 479	14,14	15,15
Automobile	14 887 319 629	62,65	16 012 219 929	68,85	7,56
Incendie et autres dommages aux biens	2 935 629 323	12,35	786 334 774	3,38	-73,21
Responsabilité civile générale	406 687 144	1,71	249 438 485	1,07	-38,67
Transports maritimes	27 150 269	0,11	21 121 139	0,09	-22,21
Transports aériens	620 993 445	2,61	186 777 610	0,80	-69,92
Autres transports	1 347 768 871	5,67	1 329 122 433	5,72	-1,38
Autres risques directs dommages	682 282 765	2,87	1 381 412 024	5,94	102,47
Total	23 764 469 937	100,00	23 255 902 873	100,00	-2,14

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes émises nettes et accessoires réalisés par les agents généraux pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **23 764 469 937 FCFA** et **23 255 902 873 FCFA**.

Les primes émises nettes et accessoires ont connu une baisse de **2,14 %** entre 2022 et 2023.

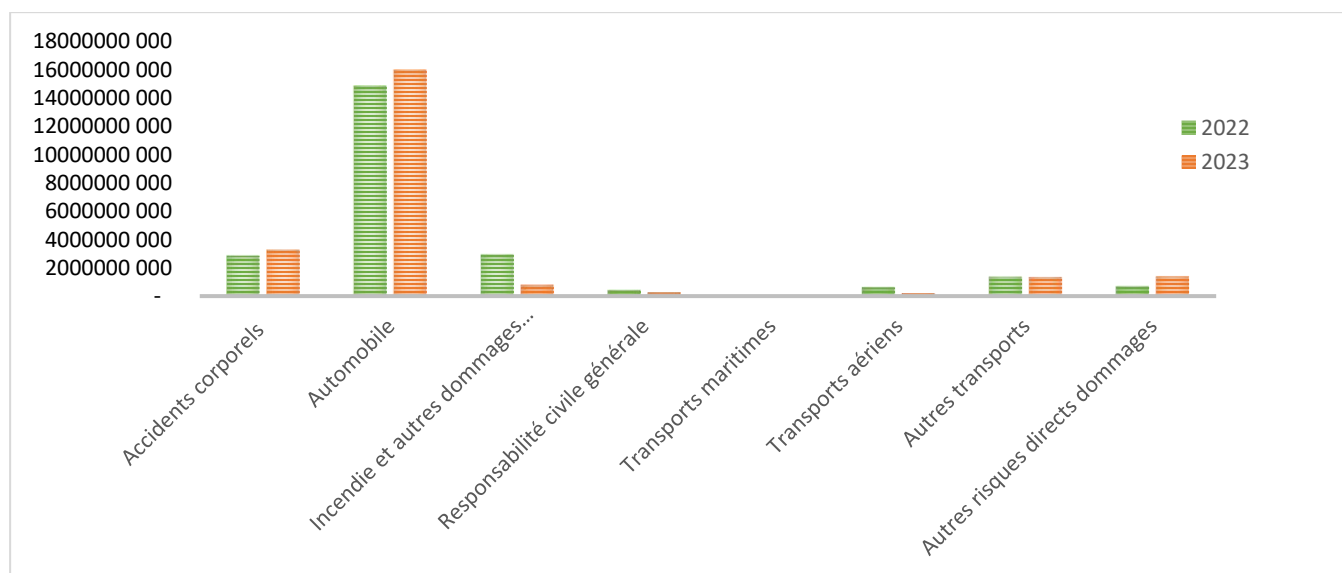
En 2023, les branches les plus prépondérantes sont : "Automobile "et "Accidents corporels et maladie". Elles représentent respectivement **68,85%** et **14,14%**. Les autres branches cumulées représentent **17%** des primes émises nettes et accessoires. Par contre en 2022, ce sont les branches "Automobile", "Incendie et autres dommages aux biens" et "Accidents corporels et maladie" qui sont les plus prépondérantes. Ces branches représentent respectivement **62,65%**, **12,35%** et **12,02%** des primes émises nettes et accessoires.

Les montants des primes émises nettes et accessoires des catégories suivantes ont baissé de 2022 à 2023 "Incendie et autres dommages aux biens" (**73,21%**), "transports aériens" (69,92%), "responsabilité civile générale" (**38,67%**) , "transports maritimes" (**22,21%**) et "Autres transports" (**1,38%**).

Les montants des primes émises nettes et accessoires des catégories suivantes ont augmenté en 2023 par rapport à 2022 : "Autres risques directs dommages" (**102,47%**), "Accident corporels et maladie" (**15,15%**) et "Automobile" (**7,56%**).

L'évolution des primes nettes et accessoires non vie des agents généraux par branche est consignée dans le graphique suivant :

Graphique 5 : Les primes nettes et accessoires non vie des agents généraux par branche et par année.



I.2.2 La répartition des primes émises toutes taxes comprises des agents généraux par branche

Les primes émises toutes taxes comprises (TTC) des agents généraux pour le compte des sociétés non Vie sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Répartition des primes émises TTC des agents généraux par branche

Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	4 762 397 591	19,20	5 560 362 871	19,20	16,76
Automobile	19 238 507 978	66,81	19 353 059 012	66,81	0,60
Incendie et autres dommages aux biens	3 395 193 634	3,30	956 267 634	3,30	-71,83
Responsabilité civile générale	460 236 048	0,92	266 757 982	0,92	-42,04
Transports maritimes	39 867 956	0,08	24 055 927	0,08	-39,66
Transports aériens	695 080 330	0,73	210 227 850	0,73	-69,75
Autres transports	2 512 505 796	5,17	1 498 398 524	5,17	-40,36
Autres risques directs dommages	673 733 979	3,79	1 097 027 558	3,79	62,83
Total	31 777 523 312	100,00	28 966 157 358	100,00	-8,85

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes émises TTC non vie réalisées par les agents généraux pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **31 777 523 312 FCFA**, et **28 966 157 358 FCFA**.

Les primes émises TTC non vie ont connu une baisse de **8,85 %** entre 2022 et 2023.

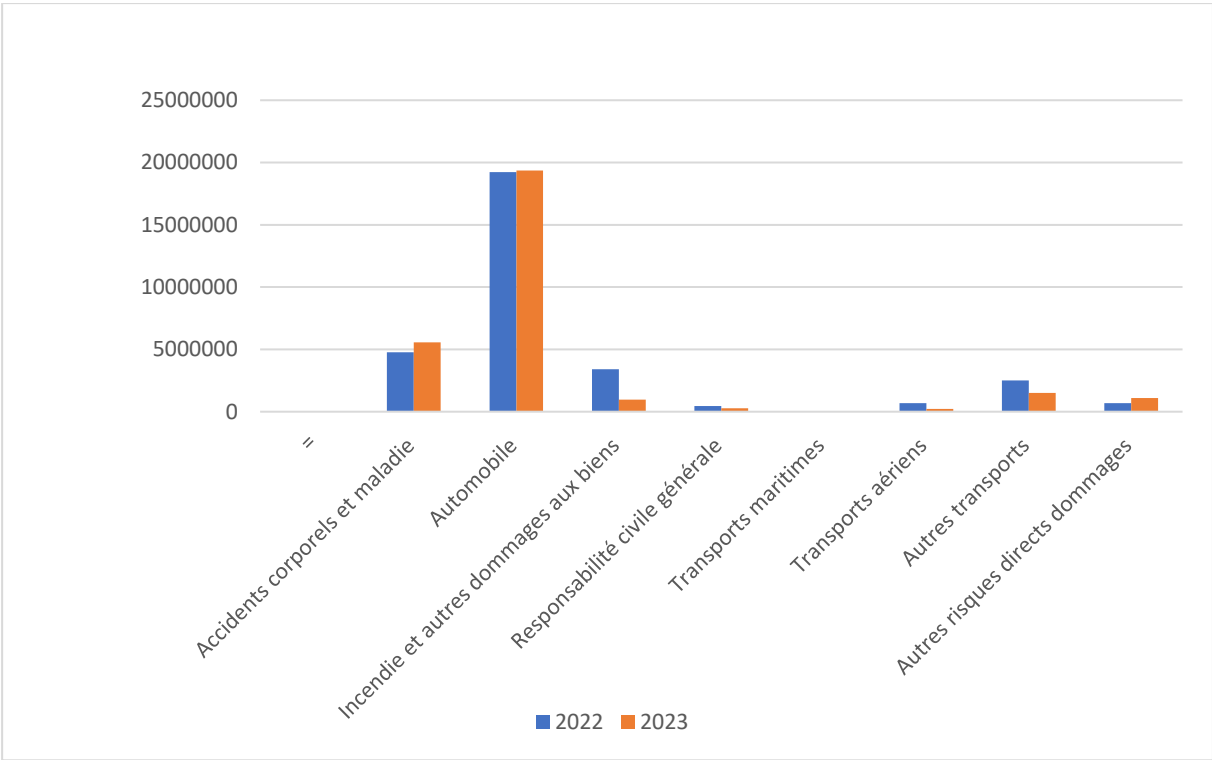
En 2023, les branches les plus prépondérantes sont : "Automobile "et "Accidents corporels et maladie". Elles représentent respectivement **66,81%** et **19,20%**. Les autres branches cumulées représentent moins de **14%** des primes émises TTC. Il en est de même pour l'exercice 2022.

Les montants des primes émises TTC non vie des catégories suivantes ont baissé entre 2022 et 2023, "Incendie et autres dommages aux biens" (**71,83%**), "Transports aériens" (**69,75%**), "Responsabilité civile générale" (**42,04%**), "Autres transports" (**40,36%**) et "Transports maritimes" (**39,66%**).

Les montants des primes émises TTC non vie des catégories suivantes ont augmenté en 2023 par rapport à 2022 : "Autres risques directs dommages" **(62,83%)**, "Accidents corporels et maladie" **(16,76%)** et "Automobile" **(0,60%)**.

L'évolution des primes émises TTC non vie des agents généraux par branche est consignée dans le graphique suivant :

Graphique 6 : L'évolution des primes émises TTC non vie des agents généraux par branche et par année.



I.2.3 La part des primes émises TTC des agents généraux dans le chiffre d'affaires du marché des assurances non vie

La part des primes émises TTC des agents généraux dans le chiffre d'affaires des sociétés d'assurance non vie est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Part des primes émises TTC des agents généraux dans le chiffre d'affaires des sociétés non vie par année

Éléments	Année 2022	Année 2023
Primes émises TTC sociétés d'assurance non vie	79 795 129 202	85 812 816 649
Primes émises TTC des agents généraux	31 777 523 312	28 966 157 358
Part (%)	39,82%	33,76%

Source : Conçu à partir des notes conjoncturelles 2022, 2023 et des données collectées.

La part des primes émises TTC des agents généraux dans le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance non vie pour les exercices 2022 et 2023 est respectivement de **39,82%** et **33,76%**.

I.2.4 Les encaissements de primes émises TTC non vie des agents généraux par branche

Les encaissements de primes émises TTC non vie des agents généraux par branche sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Encaissements de primes émises TTC non vie des agents généraux par branche

Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	2 877 857 416	10,92	3 566 342 124	15,47	23,92
Automobile	16 514 683 983	62,65	15 617 032 416	67,76	-5,44
Incendie et autres dommages aux biens	3 382 082 150	12,83	716 914 818	3,11	-78,80
Responsabilité civile générale	452 749 027	1,72	414 182 673	1,80	-8,52
Transports maritimes	29 114 939	0,11	52 863 858	0,23	81,57
Transports aériens	674 969 329	2,56	172 940 515	0,75	-74,38
Autres transports	1 715 705 803	6,51	1 232 042 530	5,35	-28,19
Autres risques directs dommages	711 841 091	2,70	1 274 985 053	5,53	79,11
Total	26 359 003 738	100,00	23 047 303 988	100,00	-12,56

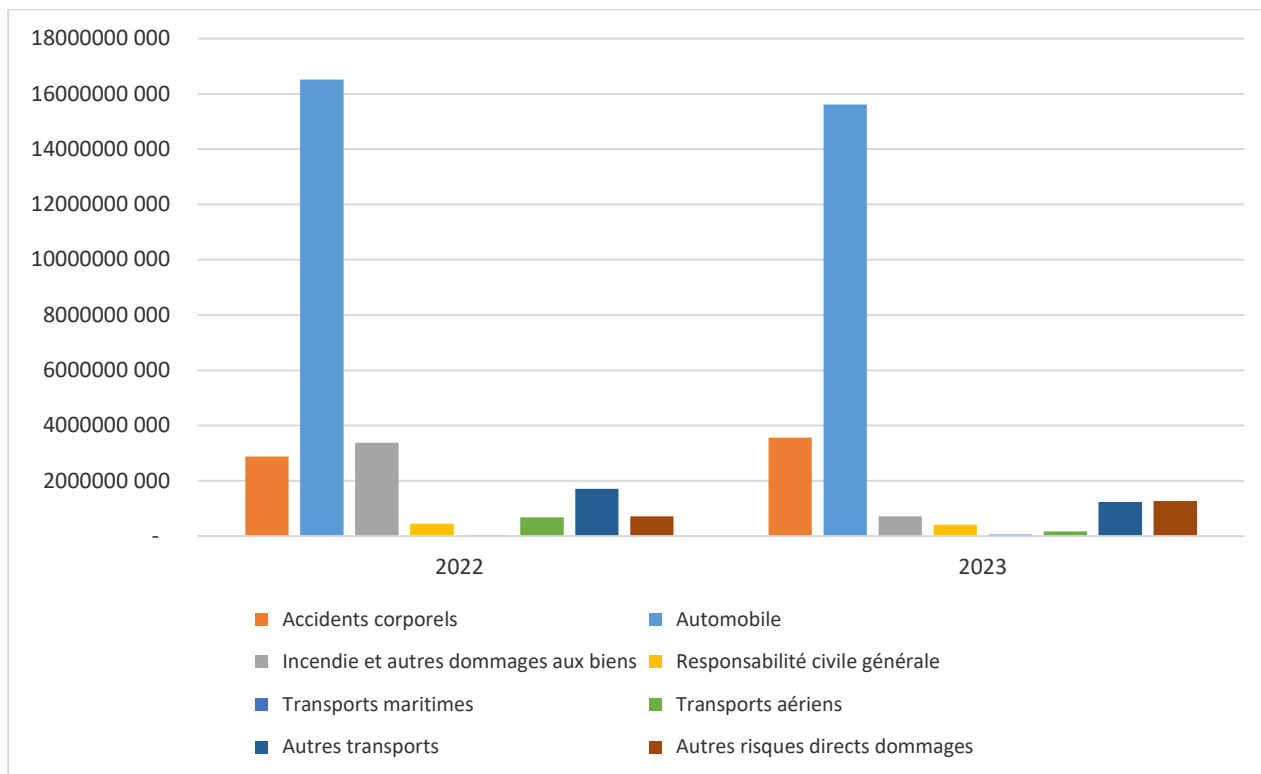
Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes émises TTC non vie encaissées par les agents généraux en 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à **26 359 003 738 FCFA** et **23 047 303 988 FCFA**.

Les encaissements de primes émises TTC non vie ont connu une baisse de **12,56%** entre 2022 et 2023.

L'évolution des encaissements des primes émises TTC non vie des agents généraux par branche est illustrée par le graphique ci-après :

Graphique 7 : L'évolution des encaissements de primes émises TTC non vie des agents généraux par branche.



I.2.5 Les commissions dues par les sociétés non vie aux agents généraux.

Les commissions dues par les sociétés d'assurance non vie aux agents généraux constituent une partie du chiffre d'affaires de ces derniers. Elles sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Les commissions dues par les sociétés non vie aux agents généraux par branche

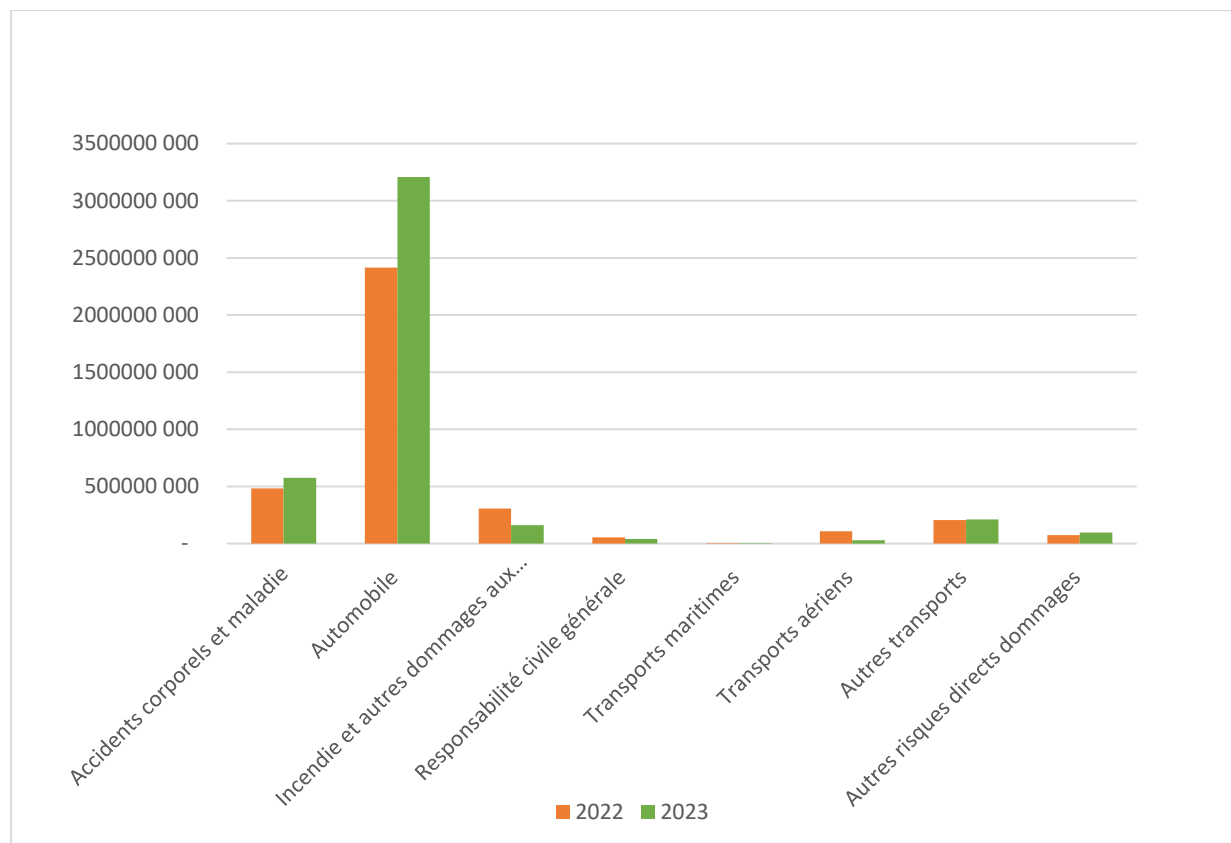
Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	483 237 097	13,24	574 439 255	13,28	18,87
Automobile	2 413 885 596	66,14	3 208 957 577	74,17	32,94
Incendie et autres dommages aux biens	306 860 409	8,41	161 752 877	3,74	-47,29
Responsabilité civile générale	54 281 404	1,49	40 276 104	0,93	-25,80
Transports maritimes	4 473 602	0,12	3 819 858	0,09	-14,61
Transports aériens	106 686 289	2,92	29 841 098	0,69	-72,03
Autres transports	206 772 095	5,67	210 790 970	4,87	1,94
Autres risques directs dommages	73 219 382	2,01	96 654 909	2,23	32,01
Total	3 649 415 876	100,00	4 326 532 649	100,00	18,55

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercices 2022,2023.

Les commissions dues par les sociétés non vie aux agents généraux en 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à **3 649 415 876 FCFA** et **4 326 532 649 FCFA**. Elles ont connu une hausse de **18,55%** entre 2022 et 2023.

L'évolution des commissions dues par les sociétés non vie aux agents généraux est illustrée à travers le graphique ci-après :

Graphique 8 : L'évolution des commissions dues par les sociétés non vie aux agents généraux par branche et par année



I.3 La production non vie ou dommages des autres intermédiaires d'assurance

I.3.1 La répartition des primes émises des autres intermédiaires d'assurance par branche

Les primes émises par les autres intermédiaires d'assurance pour le compte des sociétés non vie sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 13 : Répartition des primes nettes et accessoires des autres intermédiaires par branche

Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladies	3 749 752 652	18,98	1 024 406 968	31,51	53,96
Automobile	6 561 891 109	33,22	7 378 161 249	5,59	-84,39
Incendie et autres dommages aux biens	5 601 982 524	28,36	1 070 990 761	40,27	31,71
Responsabilité civile générale	666 981 634	3,38	209 970 650	5,85	60,57
Transports maritimes	244 112 769	1,24	302 697 986	1,15	-13,99
Transports aériens	857 266 573	4,34	430 704 026	1,65	-64,69
Autres transports	619 235 925	3,13	2 132 594 085	2,35	-30,45
Autres risques directs dommages	1 451 456 858	7,35	5 773 213 629	11,64	46,93
Total	19 752 680 044	100	18 322 739 354	100	-7,24

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes émises nettes non vie et accessoires réalisés par les autres intermédiaires d'assurance pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **19 752 680 044 FCFA**, et **18 322 739 354 FCFA**, soit une baisse de **7,24 %** au cours de la période.

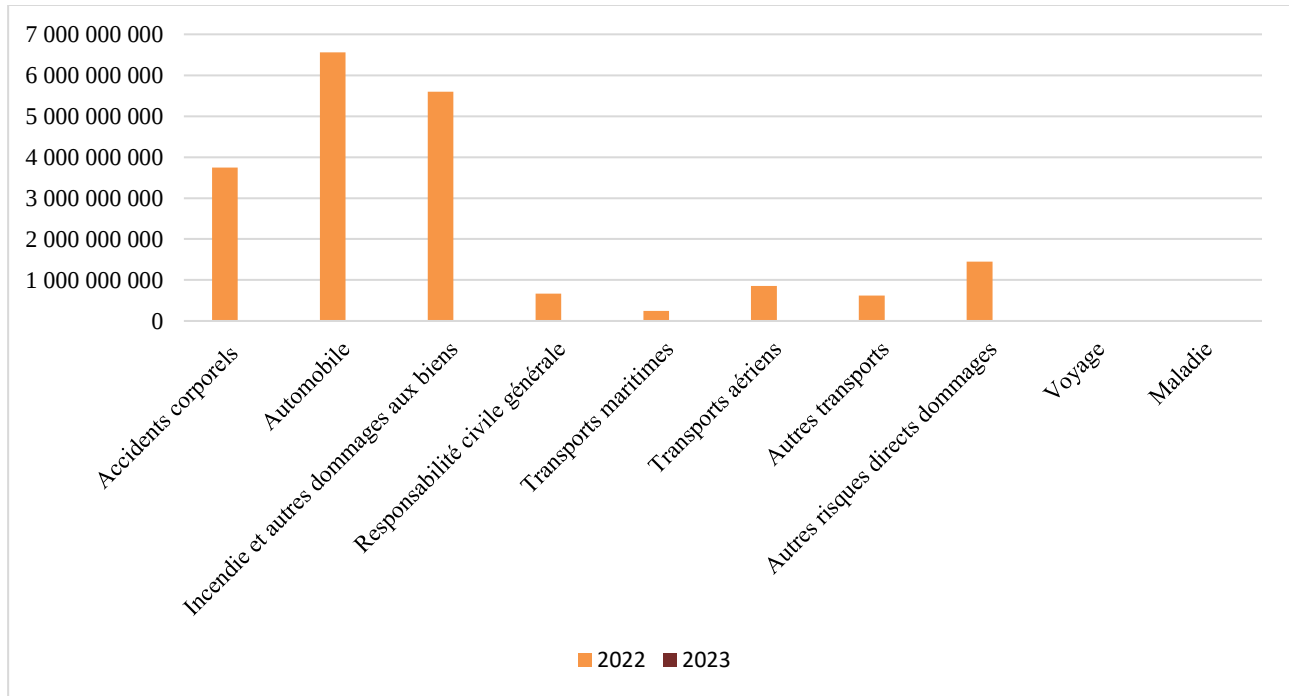
En 2022, les branches les plus prépondérantes sont les branches "**Automobile**", et "**Incendie et autres dommages aux biens**". Elles représentent plus de **61%** des primes émises nettes et accessoires.

En 2023, ce sont les branches "**Accident corporels et maladie**" et "**Incendie et autres dommages aux biens**" qui sont les plus prépondérantes. Ces branches représentent plus de **70%** des primes émises nettes et accessoires.

Les montants des primes émises nettes et accessoires des branches "automobile", et "transport aérien" ont connu une baisse de **84%** entre 2022 et 2023. Par contre les branches "accidents corporels et maladie", "responsabilité générale" et "autres risques dommages" ont connu une hausse chacun de plus de **50 %**.

L'évolution des primes nettes et accessoires des autres intermédiaires d'assurance par branche est consignée dans le graphique suivant :

Graphique 9 : Les primes nettes et accessoires des autres intermédiaires par branche en 2023.



I.3.2 La répartition des primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche

Les primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance pour le compte des sociétés non vie sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 14 : Répartition des primes TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche

Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	3 784 526 035	17,29	7 085 764 676	31,58	87,23
Automobile	7 281 818 449	33,27	1 503 985 735	6,70	-79,35
Incendie et autres dommages aux biens	6 689 089 387	30,56	8 088 282 544	36,05	20,92
Responsabilité civile générale	750 446 739	3,43	1 322 410 690	5,89	76,22
Transports maritimes	263 641 093	1,20	243 294 997	1,08	-7,72
Transports aériens	910 170 674	4,16	535 899 731	2,39	-41,12
Autres transports	668 757 049	3,06	519 777 854	2,32	-22,28
Autres risques directs dommages	1 538 954 350	7,03	3 135 596 375	13,98	103,75
Total	21 887 403 776	100	22 435 012 602	100,00	2,50

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes émises TTC réalisées par les autres intermédiaires d'assurance pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **21 887 403 776 FCFA**, et **22 435 012 602 FCFA**.

Ces primes émises TTC ont connu une hausse de **2,50 %** entre 2022 et 2023.

En 2022, les branches les plus prépondérantes sont les branches " **automobile** ", " **incendie et autres dommages aux biens**". Elles représentent plus de **60% des primes émises TTC**.

En 2023, ce sont les branches " **Accidents corporels et maladie** ", et " **Incendie et autres dommages aux biens** " qui sont les plus prépondérantes. Ces branches représentent respectivement plus de **67%** des primes émises TTC.

Les montants des primes émises TTC des catégories suivantes ont baissé en 2023 par rapport en 2022 : "Automobile" (79%), "Transport aérien" (41,12%), "Autres transports" (22,28%).

Les montants des primes émises TTC des catégories suivantes ont augmenté en 2023 par rapport à 2022 : "Accidents corporels et maladies", "Autres risques directs dommages et voyage", "Responsabilité civile générale".

I.3.3 La part des primes émises des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires du marché des assurances non vie.

Les autres intermédiaires sont aussi des acteurs dans la mobilisation des primes en faveur des compagnies. Il est donc nécessaire de présenter leur poids dans le chiffre d'affaires du marché. La part des émissions des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires des sociétés d'assurance non vie est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Part des primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires des sociétés non vie.

Éléments	Année 2022	Année 2023
Primes émises sociétés d'assurance non vie	79 795 129 202	85 812 816 649
Primes émises des autres intermédiaires d'assurances	21 887 403 776	22 435 012 602
Part (%)	27,43%	26,14%

Source : Conçu à partir des rapports du marché 2022, 2023 et des données collectées.

La part des primes émises des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance non vie pour les exercices 2022 et 2023 sont respectivement **27,43 %** et **26,14%**.

I.3.4 Les encaissements de primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branches

Les encaissements de primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche sont consignés dans le tableau suivant :

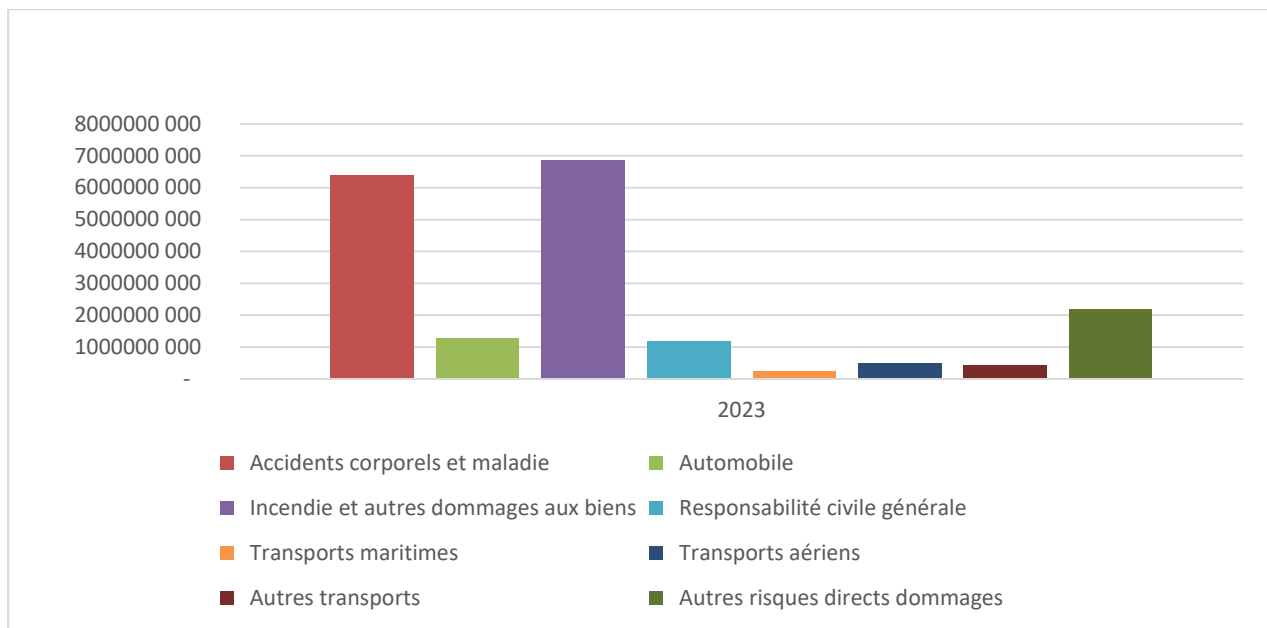
Tableau 16 : Encaissements de primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche

Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	3 568 095 479	17,07	6 386 683 529	33,58	78,99
Automobile	6 414 171 592	30,68	1 273 600 914	6,70	-80,14
Incendie et autres dommages aux biens	6 602 137 991	31,58	6 841 245 500	35,97	3,62
Responsabilité civile générale	734 438 247	3,51	1 190 077 618	6,26	62,04
Transports maritimes	261 259 106	1,25	230 404 699	1,21	-11,81
Transports aériens	814 590 042	3,90	492 582 846	2,59	-39,53
Autres transports	967 370 011	4,63	408 873 221	2,15	-57,73
Autres risques directs dommages	1 542 572 762	7,38	2 196 482 503	11,55	42,39
Total	20 904 635 230	100,00	19 019 950 830	100,00	-9,02

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022 et 2023.

Les primes émises TTC encaissées par les autres intermédiaires d'assurance en 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à **20 904 635 230 FCFA** et **19 019 950 830 FCFA**. Les encaissements de primes émises TTC ont connu une baisse de 9,02% entre 2022 et 2023. Les encaissements des primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche sont illustrés par le graphique ci-après :

Graphique 10 : Les encaissements de primes autres intermédiaires par branche en 2023.



I.3.5 Les commissions dues aux autres intermédiaires d'assurance.

Les commissions dues par les sociétés d'assurance non vie aux autres intermédiaires d'assurance constituent une partie du chiffre d'affaires de ces derniers. Il est consigné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17 : Les commissions des autres intermédiaires d'assurance par branche

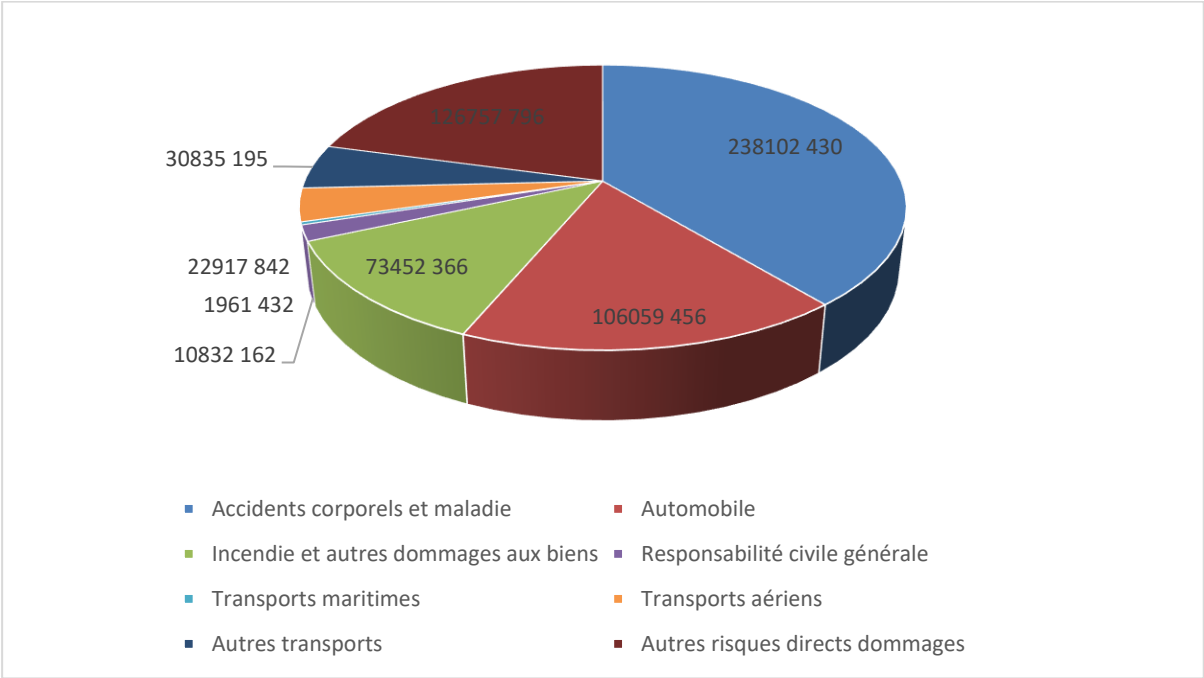
Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Accidents corporels et maladie	338 335 198	28,02	238 102 430	38,97	-29,63
Automobile	463 841 077	38,41	106 059 456	17,36	-77,13
Incendie et autres dommages aux biens	138 333 454	11,46	73 452 366	12,02	-46,90
Responsabilité civile générale	26 055 383	2,16	10 832 162	1,77	-58,43
Transports maritimes	2 562 131	0,21	1 961 432	0,32	-23,45
Transports aériens	40 001 619	3,31	22 917 842	3,75	-42,71
Autres transports	84 922 864	7,03	30 835 195	5,05	-63,69
Autres risques directs dommages	113 440 899	9,39	126 757 796	20,75	11,74
Total	1 207 492 625	100,00	610 918 679	100,00	-49,41

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercices 2022,2023.

Le chiffre d'affaires des autres intermédiaires d'assurance en 2022 et 2023 s'élève respectivement à **1 207 492 625 FCFA** et **610 918 679 FCFA**. Il a connu une baisse de 49,41 % entre 2022 et 2023.

L'évolution du chiffre d'affaires est illustrée à travers le graphique N°11 ci-après :

Graphique 11 : Évolution du chiffre d'affaires des autres intermédiaires par branche en 2023.



II LA PRODUCTION VIE

Pour les exercices 2022 et 2023, les intermédiaires d'assurance ont participé à l'animation du marché des assurances vie à travers la distribution des produits d'assurance vie. Les branches concernées sont : assurance individuelle, assurance collective et acceptation.

II.1 La production des courtiers d'assurance dans la branche vie

II.1.1 Les primes émises nettes et accessoires par les courtiers d'assurance

Les primes émises nettes et accessoires des sociétés de courtage pour le compte des sociétés vie sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 18 : Répartition des primes émises nettes et accessoires des sociétés de courtage par branche

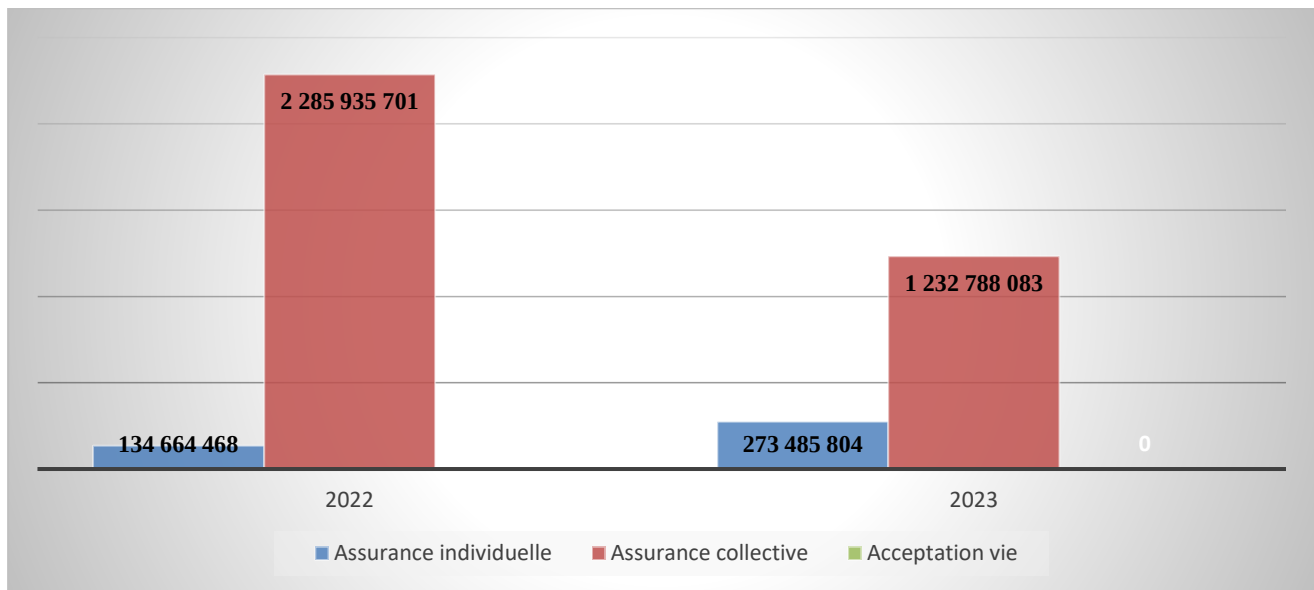
Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Assurance individuelle	134 664 468	5,56	273 485 804	18,16	103,09
Assurance collective	2 285 935 701	94,44	1 232 788 083	81,84	- 46,07
Acceptation vie	0	0	0	-	-
Total	2 420 600 169	100	1 506 273 887	100,00	- 37,77

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercices 2022 et 2023.

Les primes nettes et accessoires émises par les sociétés de courtage pour les exercices 2022 et 2023 dans la branche vie sont estimées respectivement à **2 420 600 169 FCFA** et **1 506 273 887 FCFA**, soit une baisse de **37,77%** entre les deux exercices.

En 2022 et 2023, la branche la plus prépondérante était : "**l'Assurance collective**", Elle représente respectivement **94,44%** et **81,84%** des primes émises nettes et accessoires. L'évolution des primes émises nettes et accessoires des sociétés de courtage par branche est consignée dans le graphique suivant :

Graphique 12 : Les primes émises nettes et accessoires des sociétés de courtage par branche en 2022 et 2023.



II.1.2 Les primes émises TTC par les sociétés de courtage d'assurance

La répartition des primes émises TTC dans la branche vie par les sociétés de courtage d'assurance est consignée dans le tableau N°23 ci- après :

Tableau 19 : Répartition des primes émises TTC des sociétés courtage par branche

Branches	2022	Part (%)	2023	Part (%)	Évolution (%)
Assurance individuelle	151 092 441	6,69	279 399 583	18,46	84,92
Assurance collective	2 106 954 495	93,31	1 233 851 523	81,54	-41,44
Acceptation vie	0	0,00	0	0,00	0,00
Total	2 258 046 936	100,00	1 513 251 106	100	-32,98

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercices 2022, 2023.

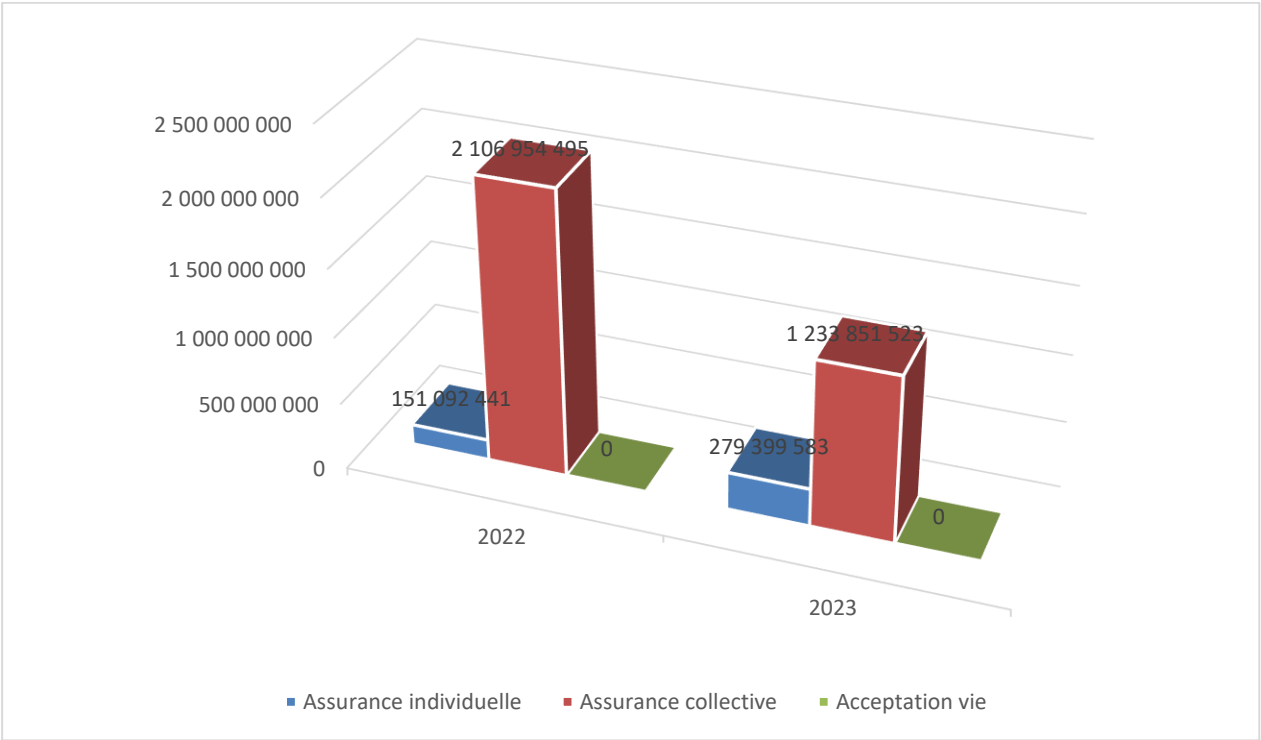
Les primes émises TTC dans la branche vie par les sociétés courtage d’assurance pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **2 258 046 936 FCFA** et **1 513 251 106 FCFA**.

Elles ont connu une baisse de **32,98%** entre 2022 et 2023.

La branche la plus prépondérante est "l’assurance collective". Elle représente pour les exercices 2022 et 2023 respectivement **93,31%** et **81,54%** des primes émises totales des sociétés de courtage.

Les primes émises TTC des sociétés de courtage par branche sont illustrées par le graphique ci-après :

Graphique 13 : Les primes TTC des sociétés de courtage par branche en 2022 et 2023.



II.1.3 La contribution des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d’affaires des sociétés Vie

Les sociétés de courtage ont également contribué au chiffre d’affaires des sociétés vie. Leur contribution est consignée dans le tableau suivant :

Tableau 20 : La contribution des émissions des sociétés de courtage dans le chiffre d’affaires des sociétés d’assurance vie

Éléments	2022	2023
Primes émise sociétés d’assurance vie	63 578 760 947	62 242 414 473
Primes émises des courtiers	2 258 046 936	1 513 251 106
Part (%)	3,55%	2,43%

Source : Conçu à partir des rapports du marché 2022, 2023 et des données collectées.

Il ressort de l'analyse du tableau, une faible contribution des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance vie. Cette contribution correspond respectivement à **3,55%** et **2,43%** pour les exercices 2022 et 2023.

II.1.4 Les encaissements de primes des sociétés de courtage par branche

Les encaissements de primes des sociétés de courtage par branche vie sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Encaissements des primes des sociétés de courtage par branche

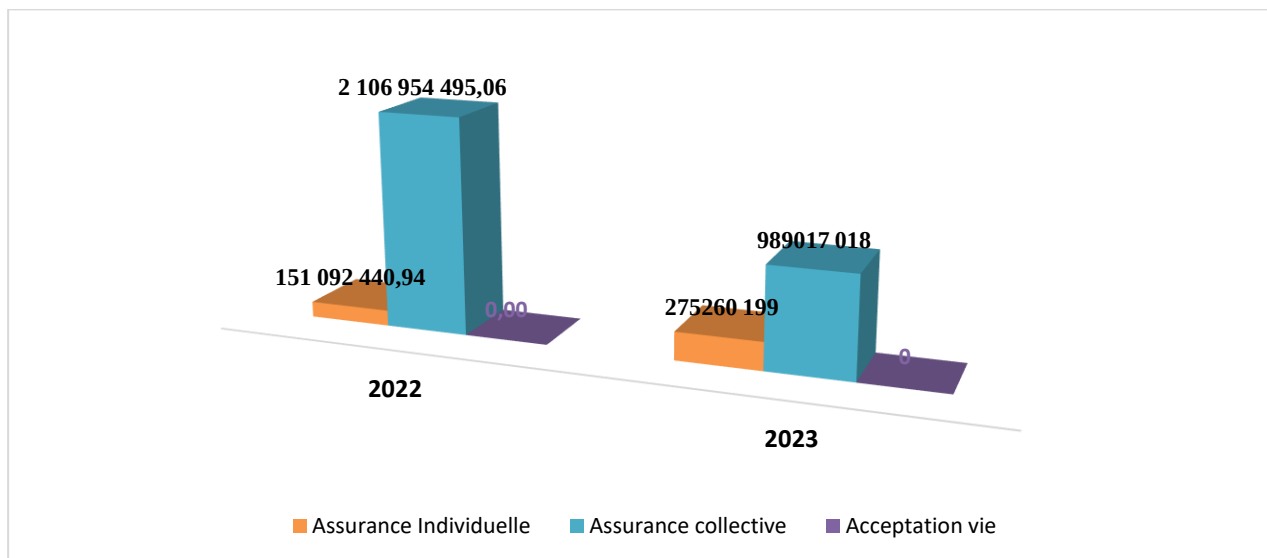
Branches	2022	Part (%)	2023	Évolution (%)
Assurance Individuelle	151 092 440,94	6,69	275 260 199	21,77
Assurance collective	2 106 954 495,06	93,31	989 017 018	78,23
Acceptation vie	0,00	0,00	0	0,00
Total	2 258 046 936	100,00	1 264 277 217	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes encaissées par les sociétés de courtage en 2022 et 2023 dans la branche vie sont estimées respectivement à **2 258 046 936 FCFA** et **1 264 277 217 FCFA**. Elles représentent **100 %** et **84%** des primes émises TTC Vie respectivement pour les années 2022 et 2023.

L'évolution des encaissements de primes des courtiers par branche vie est illustrée à travers le graphique ci-dessous :

Graphique 14 : Les encaissements des primes émises des courtiers par branche.



II.1.5 L'évolution du chiffre d'affaires des courtiers d'assurance en vie

Le chiffre d'affaires des courtiers est consigné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 22 : Les commissions dues aux sociétés de courtage par branche

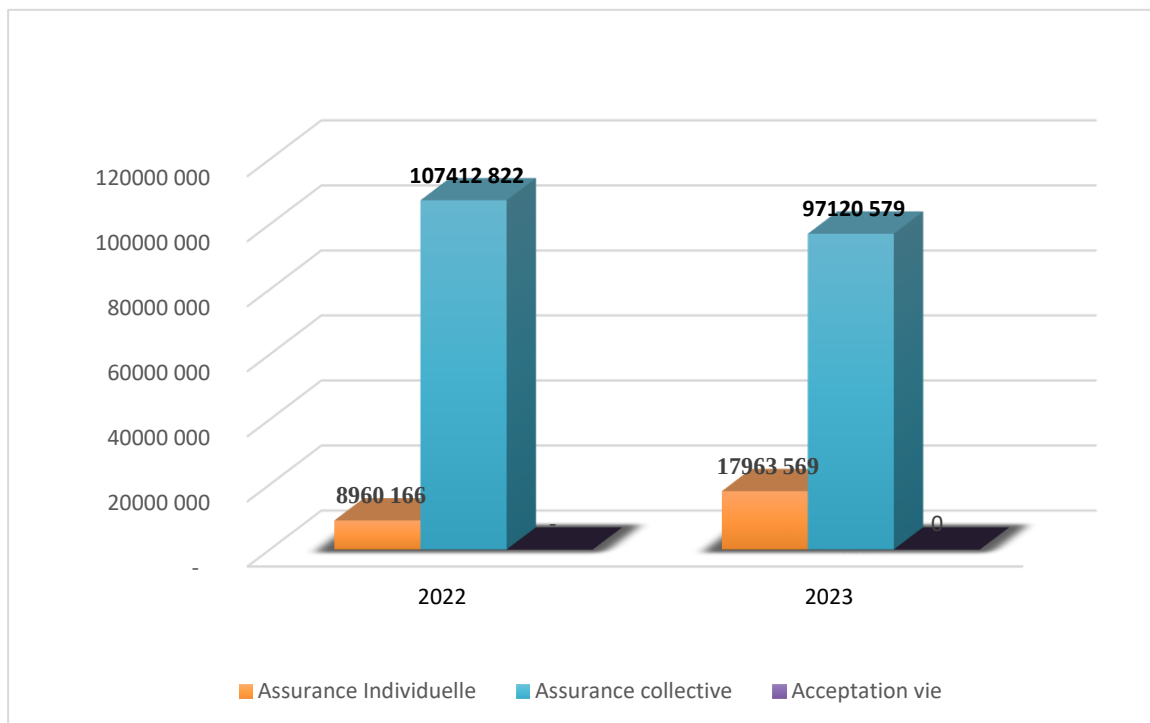
Branches	2022	%	2023	%	Évolution (%)
Assurance Individuelle	8 960 166	7,70	17 963 569	15,61	100,48
Assurance collective	107 412 822	92,30	97 120 579	84,39	-9,58
Acceptation vie	-	0,00	0	0,00	0,00
Total	116 372 988	100,00	115 084 148	100,00	-1,11

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercices 2022, 2023.

Le chiffre d'affaires des sociétés de courtage en 2022 et 2023 est estimé respectivement à **116 372 988 FCFA** et **115 084 148 FCFA**. Il a connu une baisse de **1,1%** entre 2022 et 2023.

La branche « **Assurance collective** » a généré **92%** du chiffre d'affaires des sociétés de courtage en 2022 contre **84%** en 2023. L'évolution du chiffre d'affaires des courtiers par branche est illustrée à travers le graphique suivant :

Graphique 15 : Les commissions dues aux courtiers par branche.



II 2 La production des agents généraux d'assurance dans la branche Vie

II.2.1 Les primes émises nettes et accessoires des agents généraux par branche

Les primes émises nettes et accessoires des agents généraux pour le compte des sociétés vie sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 23 : Répartition des primes émises nettes et accessoires vie des agents généraux par branche

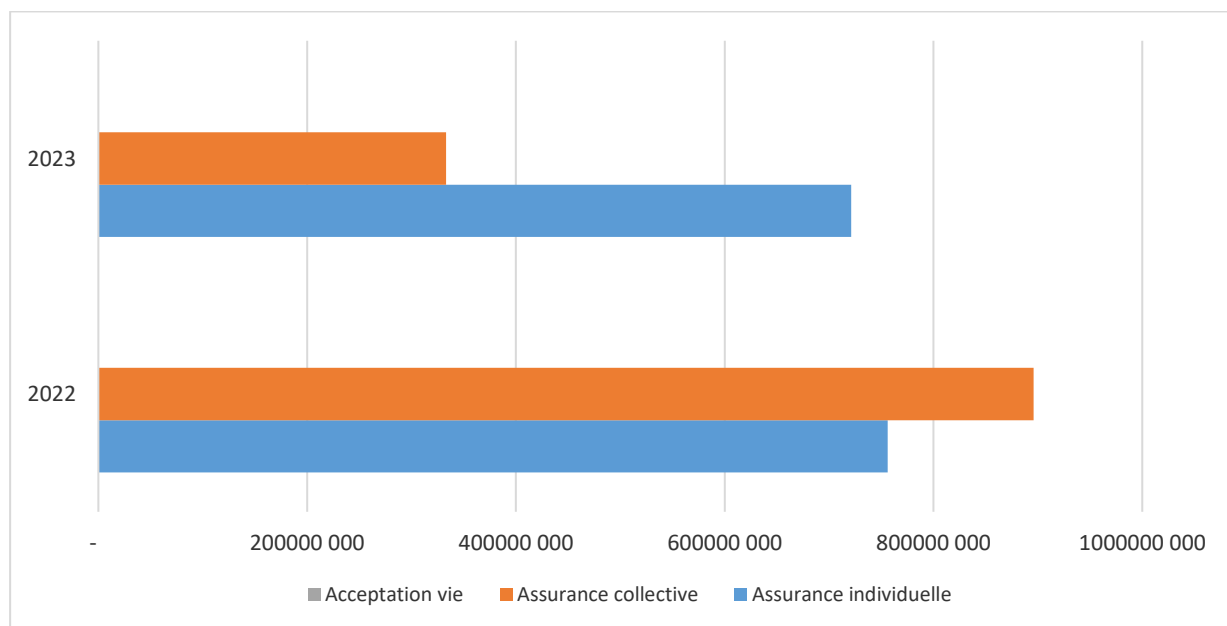
Branches	2022	%	2023	%	Évolution (%)
Assurance individuelle	756 070 767	45,77	721 282 887	68,40	-4,60
Assurance collective	895 891 928	54,23	333 171 750	31,60	-62,81
Acceptation vie	0	-	0	-	-
Total	1 651 962 695	100,00	1 054 454 637	100,00	-36,17

Source : Conçu à partir des rapports du marché 2022, 2023 et des données collectées.

Les primes émises nettes et accessoires dans la branche vie par les agents généraux pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **1 651 962 695 FCFA** et **1 054 454 637 FCFA**, soit une baisse de **36,17%**.

En 2022, la branche la plus prépondérante est la branche "**assurance collective**" avec **54,23%** des primes émises nettes et accessoires des agents généraux. Par contre pour l'exercice 2023, la branche "**assurance individuelle**" est la plus prépondérante avec un taux de **68,40%**. Les primes émises nettes et accessoires des agents généraux par branche vie est décrite par le graphique ci-après :

Graphique 16 : Évolution des émises nettes et accessoires vie des agents généraux par branches et par année.



II.2.2 La répartition des primes émises TTC vie des agents généraux par branche

La répartition des primes émises TTC des agents généraux dans la branche vie est consignée dans le tableau ci- après :

Tableau 24 : Répartition des primes émises TTC vie des agents généraux par branche

Branches	2022	%	2023	%	Évolution (%)
Assurance individuelle	803 336 399	43,63	754 042 083	69,04	-6,14
Assurance collective	1 038 081 173	56,37	338 145 672	30,96	-67,43
Acceptation vie	0	0,00	0	0,00	0,00
Total	1 841 417 572	100,00	1 092 187 755	100,00	-40,69

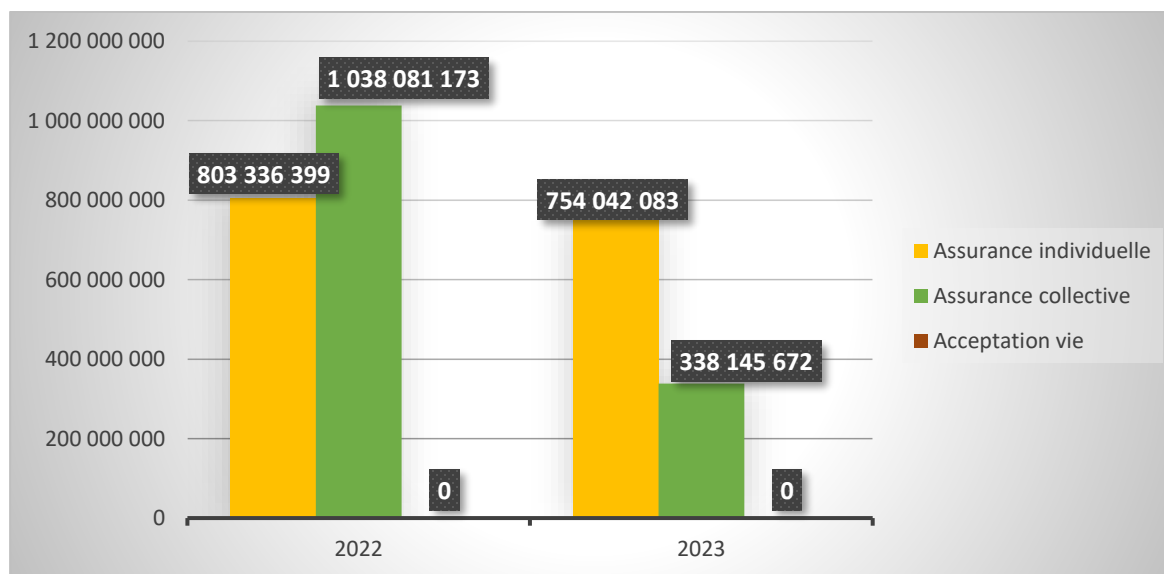
Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes émises TTC dans la branche vie par les agents généraux pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **1 841 417 572 FCFA** et **1 092 187 755 FCFA**.

Les primes émises TTC dans la branche vie ont connu une baisse de **40,69%** entre 2022 et 2023.

En 2022, la branche la plus prépondérante est la branche "assurance collective" avec **56,37%** des primes émises TTC des agents généraux. Par contre pour l'exercice 2023, la branche "**assurance individuelle**" est la plus prépondérante avec un taux de **69,04%**. L'évolution des primes émises TTC par les agents généraux dans la branche vie est décrite par le graphique ci-après :

Graphique 17 : Évolution des primes émises TTC par les agents généraux par branches et par année.



II.2.3 La contribution des agents généraux dans le chiffre d'affaires des sociétés vie

Les agents généraux ont également contribué au chiffre d'affaires des sociétés d'assurance vie. Leur contribution est consignée dans le tableau suivant :

Tableau 25 : La contribution des agents généraux dans le chiffre d'affaires des sociétés Vie

Éléments	2022	2023
Primes émises sociétés d'assurance vie	63 578 760 947	62 242 414 473
Primes émises des agents généraux	1 841 417 572	1 092 187 755
Part	2,90%	1,75%

Source : base de données DA.

La contribution des agents généraux dans le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance pour les exercices 2022 et 2023 est respectivement de **2,90%** et **1,75%**. Cette contribution était de l'ordre de **1,13%** et **1,61%** en 2021 et 2020.

II.2.4 Les encaissements de primes émises TTC vie des agents généraux par branche

Les encaissements de primes émises TTC vie des agents généraux par branche sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 26 : Encaissements des primes émises TTC vie des agents généraux par branche

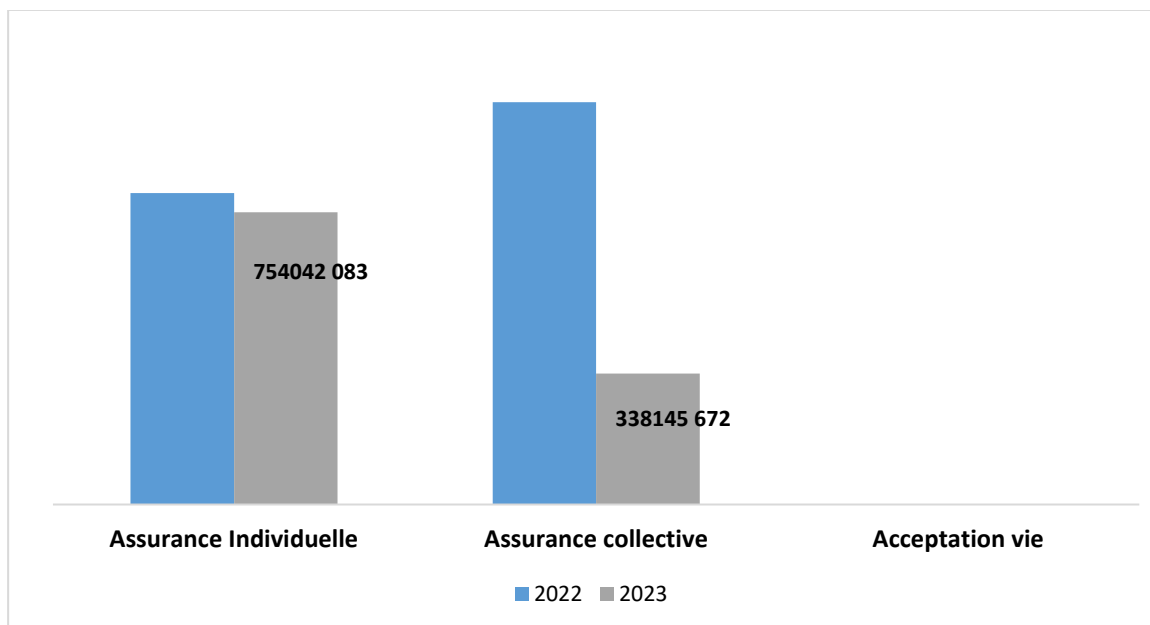
Branches	2022	%	2023	%	Évolution (%)
Assurance individuelle	803 336 399	43,63	754 042 083	69,04	-6,14
Assurance collective	1 038 081 173	56,37	338 145 672	30,96	-67,43
Acceptation vie	0	0,00	0	0,00	0,00
Total	1 841 417 572	100,00	1 092 187 755	100,00	-40,69

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes émises TTC vie encaissées par les agents généraux en 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à **1 841 417 572 FCFA** et **1 092 187 755 FCFA**. Elles représentent **100%** de leurs émissions pour ces mêmes années.

L'évolution des encaissements de primes TTC encaissées par les agents généraux dans les branches vie est illustré à travers le graphique ci-dessous :

Graphique 18 : L'évolution des encaissements de primes TTC en vie par branche des agents généraux.



II.2.4 Les commissions dues par les sociétés d'assurance vie aux agents généraux

Les commissions dues par les sociétés d'assurance vie aux agents généraux constituent une partie du chiffre d'affaires de ces derniers. Elles sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 27 : Les commissions vie dues des agents généraux par branche et par année

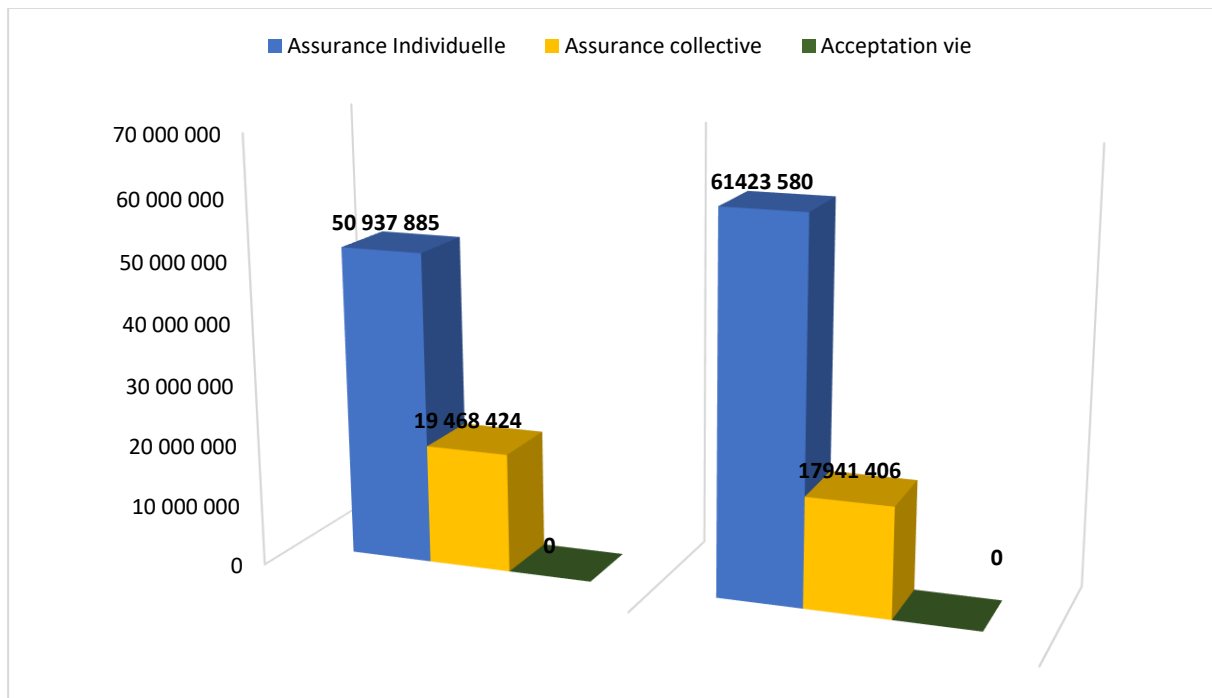
Branches	2022	%	2023	%	Évolution (%)
Assurance Individuelle	50 937 885	72,35	61 423 580	77,39	20,59
Assurance collective	19 468 424	27,65	17 941 406	22,61	-7,84
Acceptation vie	0	0,00	0	0,00	
Total	70 406 309	100,00	79 364 986	100,00	12,72

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les commissions dues par les sociétés vie aux agents généraux en 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à **70 406 309 FCFA** et **79 364 986 FCFA**. Elles ont connu une hausse de **12,72%** dans cette période.

L'évolution des commissions dues aux agents généraux par les sociétés vie par branche est illustrée à travers le graphique suivant :

Graphique 19 : Évolution des commissions dues aux agents généraux par branche en vie.



II 3 La production des autres intermédiaires d'assurance dans les branches vie

II.3.1 Les primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance par branche

La répartition des primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance dans la branche vie est consignée dans le tableau ci- après :

Tableau 28 : Répartition des primes émises TTC des autres intermédiaires par branches

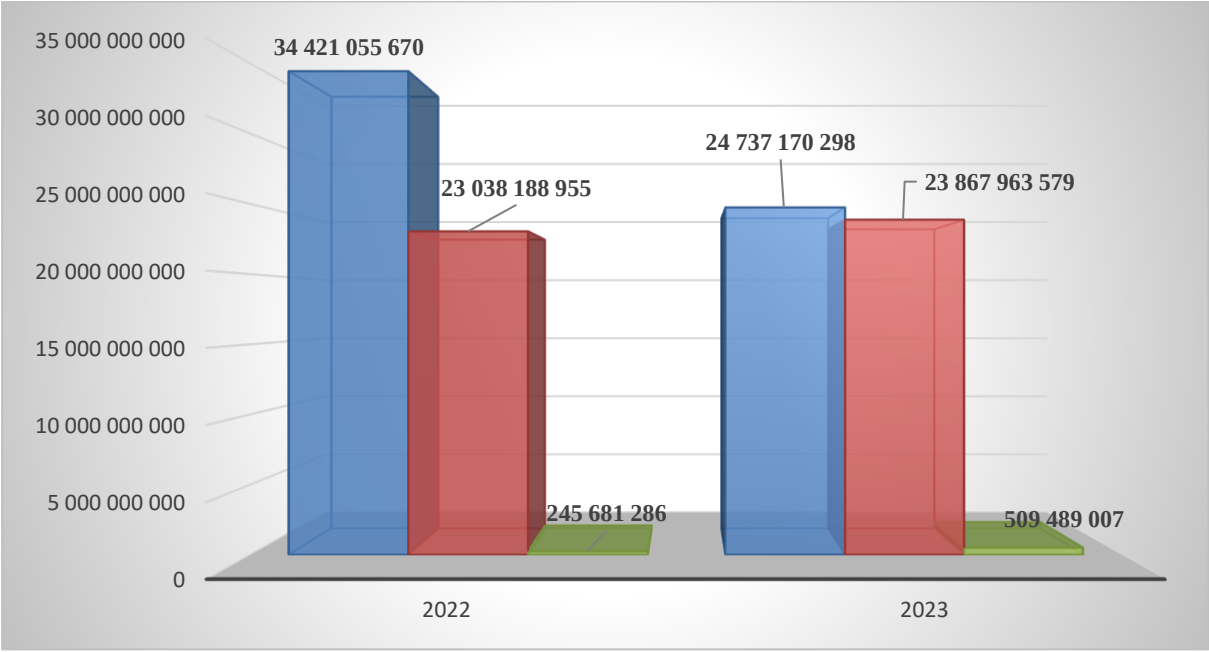
Branches	2022	%	2023	%	Évolution (%)
Assurance individuelle	34 421 055 670	59,65	24 737 170 298	50,37	-28,13
Assurance collective	23 038 188 955	39,92	23 867 963 579	48,60	3,60
Acceptation vie	245 681 286	0,43	509 489 007	1,04	107,38
Total	57 704 925 911	100,00	49 114 622 885	100,00	-14,89

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes émises TTC dans la branche vie par les autres intermédiaires d'assurance pour les exercices 2022 et 2023 sont estimées respectivement à **57 704 925 911 FCFA** et **49 114 622 885 FCFA**, soit une baisse de **14,89%**.

La branche la plus prépondérante est la branche "assurance individuelle". Elle représente pour les exercices 2022 et 2023 respectivement **59,65%** et **50,37%** des primes émises totales des autres intermédiaires. Les primes émises TTC par les autres intermédiaires d’assurance par branche vie est décrite par le graphique ci-après :

Graphique 20 : Les primes émises TTC des autres intermédiaires d’assurance par branche en 2023.



II.3.2 La contribution des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires des sociétés vie

Les autres intermédiaires d'assurance ont également contribué au chiffre d'affaires des sociétés vie. Leur contribution est consignée dans le tableau suivant :

Tableau 29 : La part des primes émises TTC des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires des sociétés d’assurance vie

Éléments	2022	2023
Primes émise sociétés d’assurance vie	63 578 760 947	62 242 414 473
Primes émises des autres intermédiaires d’assurance	57 704 925 911	49 114 622 885
Part	90,76%	78,91%

Source : Conçu à partir des rapports du marché 2022, 2023 et des données collectées.

La contribution des autres intermédiaires d'assurance dans le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance vie est respectivement de **90,76%** et **78,91%** pour les exercices 2022 et 2023.

II.3.3 Les encaissements de primes des autres intermédiaires d'assurance par branche

Les encaissements de primes des autres intermédiaires d'assurance dans la branche vie sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3018 : Encaissements des primes des autres intermédiaires par branche

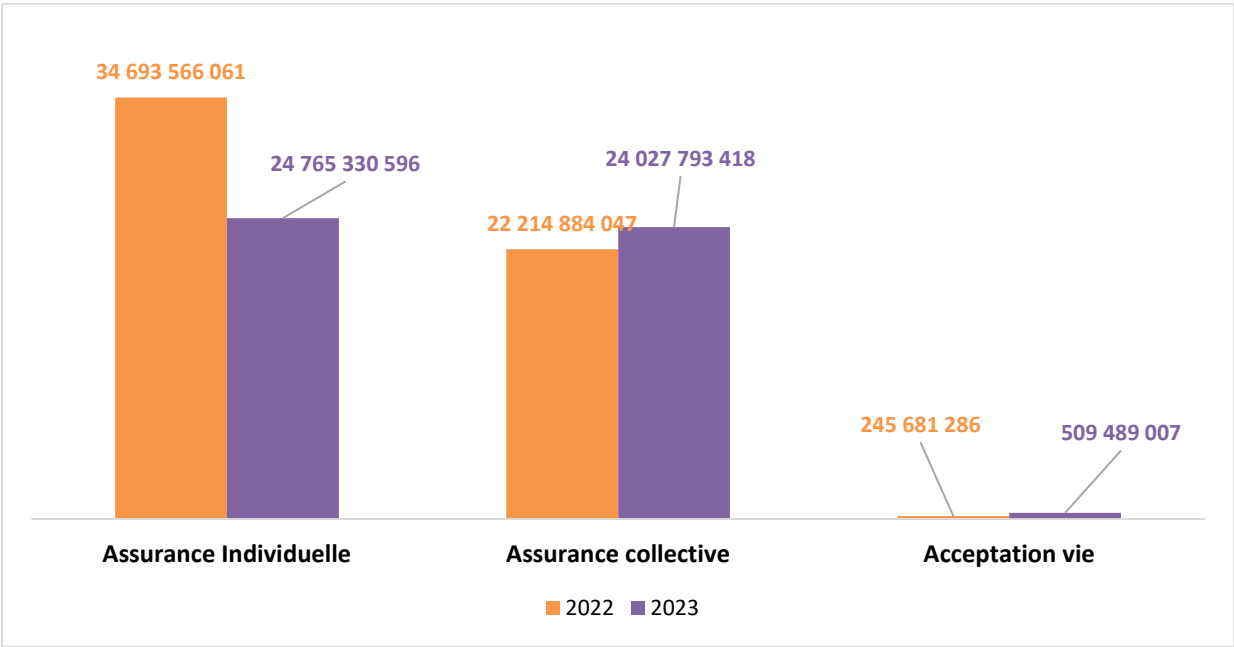
Branches	2022	%	2023	%	Évolution (%)
Assurance Individuelle	34 693 566 061	60,96	24 765 330 596	50,76	-28,62
Assurance collective	22 214 884 047	39,04	24 027 793 418	49,24	8,16
Acceptation vie	245 681 286	0,43	509 489 007	1,04	107,38
Total	56 908 450 107	100,00	48 793 124 014	100,00	-14,26

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Les primes encaissées par les autres intermédiaires d'assurance en 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à **56 908 450 107 FCFA** et **48 793 124 014 FCFA**, soit une baisse de **14,26%**. Toutes les émissions de cette catégorie des intermédiaires ont été encaissées.

Les encaissements de primes par les autres intermédiaires d'assurance des branches vie sont illustrés à travers le graphique ci-dessous :

Graphique 21 : Les encaissements des primes émises en vie par branche des autres intermédiaires.



II.3.4 L'évolution du chiffre d'affaires des autres intermédiaires d'assurance en vie

Le chiffre d'affaires des autres intermédiaires d'assurance est consigné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 31 : Les commissions dues aux autres intermédiaires par branche

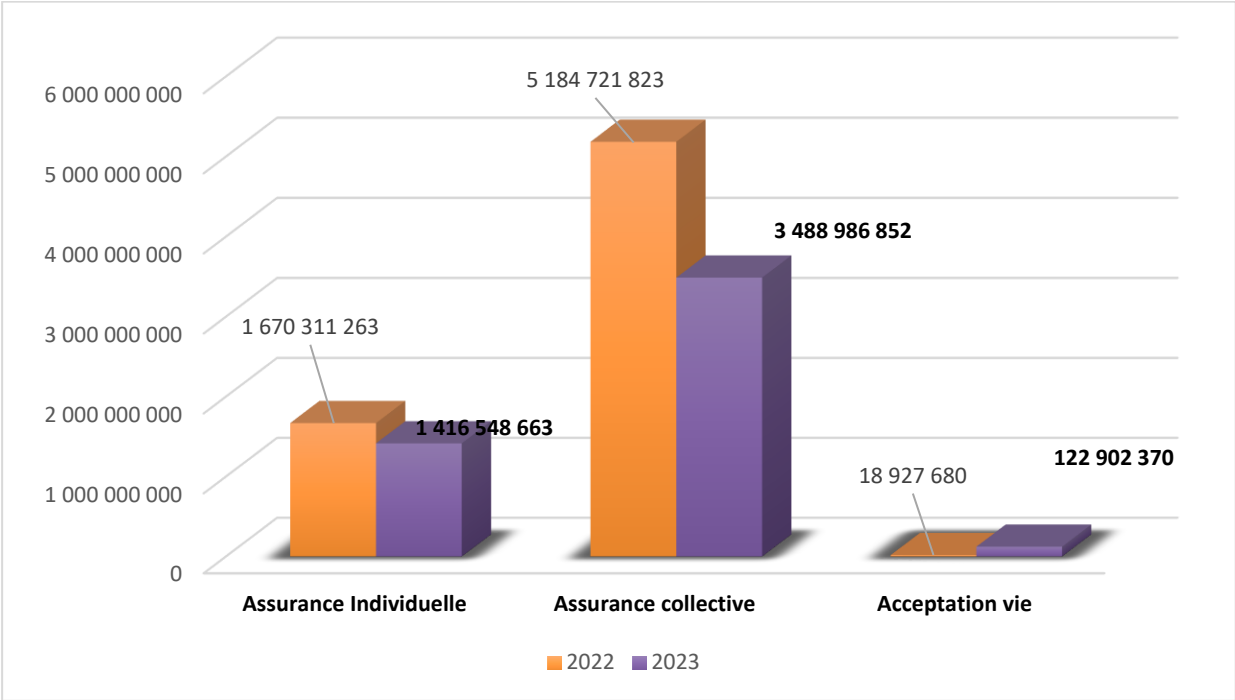
Branches	2022	%	2023	%	Évolution (%)
Assurance Individuelle	1 670 311 263	24,30	1 416 548 663	28,17	-15,19
Assurance collective	5 184 721 823	75,43	3 488 986 852	69,39	-32,71
Acceptation vie	18 927 680	0,28	122 902 370	2,44	549,33
Total	6 873 960 766	100,00	5 028 437 884	100,00	-26,85

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022, 2023.

Le chiffre d'affaires des autres intermédiaires d'assurance par branche en 2022 et 2023 s'élève respectivement à 6 873 960 766 FCFA et 5 028 437 884 FCFA.

Le chiffre d'affaires des autres intermédiaires d'assurance par branche en 2023 est illustré à travers le graphique suivant :

Graphique 22 : Le chiffre d'affaires des autres intermédiaires par branche.



III. LA CONTRIBUTION GLOBALE DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE

La contribution globale des intermédiaires d'assurance porte sur les émissions, les encaissements et les commissions de l'exercice 2023.

III.1 Les émissions globales des intermédiaires d'assurance

Les primes émises TTC globale par les intermédiaires d'assurance sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 32 : Évolution des primes émises TTC globales des intermédiaires d'assurance en 2023

Apporteurs	Primes TTC non vie	%	Primes TTC vie	%
Agents généraux	28 966 157 358	36,42	1 092 187 755	2,11
Courtiers	28 137 400 333	35,38	1 513 251 106	2,93
Commerciaux	5 252 376 602	6,60	41 175 371 236	79,61
Banques	255 516 186	0,32	3 257 734 592	6,30
Autres apporteurs	16 927 119 814	21,28	4 681 517 057	9,05
TOTAL	79 538 570 293	100,00	51 720 061 746	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2023.

Les primes émises TTC des intermédiaires d'assurance au cours de l'exercice 2023 sont estimées à **79 538 570 293 F CFA** et **51 720 061 746 F CFA** respectivement pour les branches non vie et vie. De l'analyse des données du tableau 35, les primes émises non vie représentent **61 %** des primes émises TTC des intermédiaires.

III.2 Les encaissements de primes

Les primes encaissées par les intermédiaires d'assurance au cours de l'exercice 2023 sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 33 : Évolution des encaissements de primes des intermédiaires d'assurance en 2023

Apporteurs	Primes encaissées vie	%	Primes encaissées non vie	%
Agents généraux	23 255 902 873	36,22	1 092 187 755	2,11
Courtiers	22 636 904 394	35,25	1 264 277 217	2,45
Commerciaux	4 542 153 082	7,07	41 401 799 570	80,14
Banques	3 270 914	0,01	3 219 296 395	6,23
Autres apporteurs	13 777 315 358	21,45	4 681 517 057	9,06
TOTAL	64 215 546 621	100,00	51 659 077 994	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2023.

Les primes encaissées par les intermédiaires d'assurance pour les branches non vie et vie au cours de l'exercice 2023 sont estimées respectivement à **64 215 546 621 FCFA** et **51 659 077 994 FCFA**.

Les encaissements de primes suivent la même tendance que les émissions. En effet, les encaissements de primes non vie sont plus importants que les encaissements de prime vie au cours de la période sous revue.

III.3 Le chiffre d'affaires global des intermédiaires d'assurance

Le chiffre d'affaires global des intermédiaires d'assurance est consigné dans le tableau suivant :

Tableau 34 : Évolution du chiffre d'affaires global des intermédiaires d'assurance

Apporteurs	2022	2023	Évolution	Poids en 2022	Poids en 2023
Agents généraux	3 719 822 185	4 405 897 635	0	29,86%	31,69%
Courtiers	2 747 754 737	3 647 992 302	32,76%	22,06%	26,24%
Commerciaux	4 996 886 783	4 271 291 024	-14,52%	40,12%	30,72%
Banques	763 488 869	893 790 625	17,07%	6,13%	6,43%
Autres apporteurs	227 641 520	684 402 516	200,65%	1,83%	4,92%
TOTAL	12 455 594 094	13 903 374 102	11,62%	100,00%	100,00%

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercices 2022 et 2023.

Le chiffre d'affaires global des intermédiaires d'assurance en 2022 et 2023 s'élève respectivement à **12 455 594 094 FCFA** et **13 903 374 102 FCFA**.

Le chiffre d'affaires des intermédiaires d'assurance a progressé de **11,62%** de 2022 à 2023. Celui des commerciaux pour les exercices 2022 et 2023, occupe une part importante dans le chiffre d'affaires total. Il représente respectivement **40%** et **30 %** des apports totaux.

III.4 Poids par apporteur dans la formation du chiffre d'affaires des intermédiaires non vie

Le poids des apports des intermédiaires en non vie pour les années 2022 et 2023 est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 35: poids des apports des intermédiaires en non vie

Apporteurs	2022	%	2023	%
Agents généraux	3 649 415 876	48,73	4 326 532 649	49,84
Courtiers	2 631 381 749	35,14	3 532 908 154	40,70
Commerciaux	1 002 768 216	13,39	570 721 537	6,57
Banques	37 080 093	0,50	34 210 029	0,39
Autres apporteurs	167 644 315	2,24	216 114 715	2,49
TOTAL	7 488 290 250	100,00	8 680 487 083	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022 et 2023.

L'analyse des données du tableau 38 montre que les agents généraux apportent respectivement plus de **48%** du chiffre d'affaires pour l'assurance non vie et les banques moins de **1%** en 2022 et 2023.

III.5 Poids par apporteur dans la formation du chiffre d'affaires des intermédiaires vie

Le poids des apports des intermédiaires en vie pour les années 2022 et 2023 est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 36 : poids des apports des intermédiaires en vie

Apporteurs	2022	%	2023	%
Agents généraux	70 406 309	1,42	79 364 986	1,52
Courtiers	116 372 988	2,34	115 084 148	2,20
Commerciaux	3 994 118 566	80,41	3 700 569 487	70,85
Banques	726 408 776	14,62	859 580 596	16,46
Autres apporteurs	59 997 205	1,21	468 287 801	8,97
TOTAL	4 967 303 844	100,00	5 222 887 019	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2022&2023.

L'analyse des données du tableau ci-dessus montre que les commerciaux apportent respectivement plus de **70%** du chiffre d'affaires pour l'assurance vie et les Agents généraux moins de **2%** en 2022 et 2023.

Au terme de l'analyse de la contribution globale des intermédiaires d'assurance, les primes émises TTC des intermédiaires d'assurance non vie sont évaluées à **79 592 329 687 FCFA** en 2023. Dans la distribution des produits des sociétés d'assurance non vie, les agents généraux occupent la première place avec **36,42%** suivi des courtiers avec **35,38%**. Les autres apporteurs contribuent à hauteur de **28,21%**.

Quant aux primes émises TTC en assurances vie, la contribution des intermédiaires est estimée à **51 720 061 746 F CFA**. Les commerciaux occupent la première place avec **70,85%** des primes émises vie. Ils sont suivis par les banques avec **16,46%**. Les autres apporteurs contribuent à hauteur de **8,97%**.

Sur l'ensemble de ses émissions TTC en non vie, les intermédiaires ont encaissé **64 215 546 621 F CFA**. Quant aux émissions en vie, les intermédiaires ont encaissé **51 659 077 994 F CFA**.

Le chiffre d'affaires global des intermédiaires d'assurance en 2023 est estimé à **8 680 487 083 F CFA** en assurances dommages et **5 222 887 019 FCFA** en assurances vie.

CONCLUSION

Le présent rapport a permis de présenter les différents intermédiaires dans le secteur des assurances au Burkina Faso et de faire une situation de leurs contributions.

Au terme de l'analyse, il ressort que les intermédiaires contribuent fortement à l'animation du réseau de distribution des produits d'assurance.

Ainsi, le classement des intermédiaires a permis de relever qu'en matière de distribution des produits des sociétés d'assurance non vie, les agents généraux occupent la première place suivis des courtiers. En ce qui concerne l'assurance vie, les commerciaux occupent la première place suivis des banques. Il faut souligner que, les intermédiaires d'assurance participent également à la formation du chiffre d'affaires des sociétés d'assurance et concourent au développement économique et social à travers les impôts et taxes collectés au budget de l'État.

Il importe pour l'autorité de tutelle d'accompagner le secteur en vue de promouvoir davantage son développement.

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des émissions, des encaissements et des commissions par branches IARD des AG

Branches	Primes nettes et accessoires par branches	%	Primes TTC par branches	%	Encaissements de primes par branches	%	Commissions dues par branches	%
Accidents corporels et maladie	3 289 476 479	14,14	5 560 363	19,20	3 566 342 124	15,47	574 439 255	13,28
Automobile	16 012 219 929	68,85	19 353 059	66,81	15 617 032 416	67,76	3 208 957 577	74,17
Incendie et autres dommages aux biens	786 334 774	3,38	956 268	3,30	716 914 818	3,11	161 752 877	3,74
Responsabilité civile générale	249 438 485	1,07	266 758	0,92	414 182 673	1,80	40 276 104	0,93
Transports maritimes	21 121 139	0,09	24 056	0,08	52 863 858	0,23	3 819 858	0,09
Transports aériens	186 777 610	0,80	210 228	0,73	172 940 515	0,75	29 841 098	0,69
Autres transports	1 329 122 433	5,72	1 498 399	5,17	1 232 042 530	5,35	210 790 970	4,87
Autres risques directs dommages	1 381 412 024	5,94	1 097 028	3,79	1 274 985 053	5,53	96 654 909	2,23
Total	23 255 902 873	100,00	28 966 157	100,00	23 047 303 988	100,00	4 326 532 649	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2023.

Annexe 2 : Synthèse des émissions, des encaissements et des commissions par branches vie des AG

Branches	Primes nettes et accessoires par branches	%	Primes TTC par branches	%	Encaissements de primes par branches	%	Commissions dues par branches	%
Assurance Individuelle	721 282 887	68,40	754 042 083	69,04	754 042 083	69,04	61 423 580	77,39
Assurance collective	333 171 750	31,60	338 145 672	30,96	338 145 672	30,96	17 941 406	22,61
Acceptation vie	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	1 054 454 637	100,00	1 092 187 755	100,00	1 092 187 755	100,00	79 364 986	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2023.

Annexe 3 : Synthèse des émissions, des encaissements et des commissions par branches IARD des courtiers

Branches	Primes nettes et accessoires par branches	%	Primes TTC par branches	%	Encaissements de primes par branches	%	Commissions dues par branches	%
Accidents corporels et maladie	4 914 950 069	24,30	7 061 482 626	25,10	4 884 105 817	21,58	884 631 842	25,04
Automobile	3 376 615 272	16,69	5 085 465 346	18,07	3 665 522 384	16,19	764 524 500	21,64
Incendie et autres dommages aux biens	6 067 546 670	30,00	8 531 998 724	30,32	7 487 106 506	33,07	929 840 944	26,32
Responsabilité civile générale	948 752 280	4,69	1 425 369 785	5,07	1 107 748 541	4,89	165 997 410	4,70

Transports maritimes	308 538 833	1,53	309 537 128	1,10	311 442 100	1,38	9 899 947	0,28
Transports aériens	1 152 400 265	5,70	1 420 245 341	5,05	1 231 121 562	5,44	182 947 706	5,18
Autres transports	1 188 928 107	5,88	1 277 646 040	4,54	1 320 487 381	5,83	196 848 220	5,57
Autres risques directs dommages	2 268 037 363	11,21	3 025 655 343	10,75	2 629 370 103	11,62	398 217 584	11,27
Total	20 225 768 860	100,00	28 137 400 333	100,00	22 636 904 394	100,00	3 532 908 154	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2023.

Annexe 4 : Synthèse des émissions, des encaissements et des commissions par branches vie des courtiers

Branches	Primes nettes et accessoires par branches	%	Primes TTC par branches	%	Encaissements de primes par branches	%	Commissions dues par branches	%
Assurance Individuelle	273 485 804	18,16	279 399 583	18,46	275 260 199	21,77	17 963 569	15,61
Assurance collective	1 232 788 083	81,84	1 233 851 523	81,54	989 017 018	78,23	97 120 579	84,39
Total	1 506 273 887	100,00	1 513 251 106	100,00	1 264 277 217	100,00	115 084 148	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2023.

Annexe 5 : Synthèse des émissions, des encaissements et des commissions par branches IARD des autres intermédiaires d'assurance

Branches	Primes nettes et accessoires par branches	%	Primes TTC par branches	%	Encaissements de primes par branches	%	Commissions dues par branches	%
Accidents corporels et maladie	3 487 733 005	18,73	3 500 815 325	15,60	15 804 957 906	22,73	112 388 629	13,69
Automobile	4 578 074 677	24,58	5 088 935 086	22,68	26 132 884 494	37,58	366 721 879	44,67
Incendie et autres dommages aux biens	5 678 474 503	30,49	8 088 282 544	36,05	13 257 959 520	19,06	100 830 648	12,28
Responsabilité civile générale	1 000 896 170	5,37	1 322 410 690	5,89	2 369 007 276	3,41	13 485 200	1,64
Transports maritimes	218 345 749	1,17	243 294 997	1,08	545 914 904	0,79	1 298 146	0,16
Transports aériens	511 910 295	2,75	535 899 731	2,39	2 030 721 263	2,92	19 456 582	2,37
Autres transports	481 224 920	2,58	519 777 854	2,32	3 051 352 059	4,39	40 641 464	4,95
Autres risques directs dommages	2 668 992 973	14,33	3 135 596 375	13,98	6 349 698 910	9,13	166 223 732	20,25
Total	18 625 652 292	100,00	22 435 012 602	100,00	69 542 496 332	100,00	821 046 281	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2023.

Annexe 6 : Synthèse des émissions, des encaissements et des commissions par branches vie des autres intermédiaires d'assurance

Branches	Primes nettes et accessoires par branches	%	Primes TTC par branches	%	Encaissements de primes par branches	%	Commissions dues par branches	%
Assurance Individuelle	25 088 239 326	51,65	24 737 170 298	50,37	24 765 330 596	50,23	1 416 548 663	28,17
Assurance collective	22 972 691 805	47,30	23 867 963 579	48,60	24 027 793 418	48,74	3 488 986 852	69,39
Acceptation vie	509 489 007	1,05	509 489 007	1,04	509 489 007	1,03	122 902 370	2,44
Total	48 570 420 138	100,00	49 114 622 885	100,00	49 302 613 021	100,00	5 028 437 884	100,00

Source : Conçu à partir des données collectées auprès des sociétés d'assurance, exercice 2023.